CATALOGUE DE FORMATION 2021

DU SDIS 974

SDIS 974
Service Départemental d'Incendie et de Secours de La Réunion

SOMMAIRE

RESPONSABLES PEDAGOGIQUES- - - - - 3

LA DISPENSE DE FORMATION - - - - - - - - 4

PROTOCOLE SANITAIRE - - - - - - - - - - - - -6

CANDIDATURE DES FORMATEURS SUR GEEF -8

FORMATIONS SPP

FORMATION D'INTEGRATION ET DE PROFESSIONNALISATION D'EQUIPIER- - 9

FORMATION DE PROFESSIONNALISATION DE CHEF D'AGRES TOUT ENGIN - - - - - - - - - - - - - 10

FORMATION CHEF DE CENTRE - - - - - - -11

SEMINAIRE DES CHEFS DE CENTRE - - 12

FORMATIONS SPV

FORMATION INITIALE D'EQUIPIER DOMAINE D'ACTIVITE DU SUAP ET MODULE TRANSVERSE - - - - - - - - - - - - -13

FORMATION INITIALE D'EQUIPIER DOMAINE D'ACTIVITE DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE - - - - - - - - - - - - - - -14

FORMATION INITIALE D'EQUIPIER DOMAINE D'ACTIVITE PROTECTION DES PERSONNES, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT - - - - - - - - - - - - - - - 15

FORMATION INITIALE D'EQUIPIER DOMAINE D'ACTIVITE DU SECOURS ROUTIER -16

FORMATION D'ADAPTATION A L'ACTIVITE ET AUX RESPONSABILITES DE CHEF D'EQUIPE - - - - - - - - - - - - - - - -17

FORMATION D'ADAPTATION A L'ACTIVITE ET AUX RESPONSABILITES DE CHEF D'AGRES D'UN ENGIN COMPORTANT UNE EQUIPE DOMAINE D'ACTIVITE DU SUAP - - - - - - - - - - - - - -18

FORMATION D'ADAPTATION A L'ACTIVITE ET AUX RESPONSABILITES DE CHEF D'AGRES D'UN ENGIN COMPORTANT UNE EQUIPE DOMAINE D'ACTIVITE PROTECTION DES PERSONNES, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT - - - - - - - - - - - - - - - 19

FORMATION D'ADAPTATION A L'ACTIVITE ET AUX RESPONSABILITES DE CHEF D'AGRES D'UN ENGIN COMPORTANT UNE EQUIPE DOMAINE D'ACTIVITE SECOURS ROUTIER - - - - - -20

FORMATION D'ADAPTATION A L'ACTIVITE ET AUX RESPONSABILITES DE CHEF D'AGRES D'UN ENGIN COMPORTANT UNE EQUIPE DOMAINE D'ACTIVITE DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE AVEC MOYEN ELEVATEUR AERIEN -21

FORMATION D'ADAPTATION A L'ACTIVITE ET AUX RESPONSABILITES DE CHEF D'AGRES TOUT ENGIN - - - - - -22

FORMATION D'ADAPTATION A L'ACTIVITE ET AUX RESPONSABILITES DE LIEUTENANT MODULE OFFICIER D'ENCADREMENT - - - - - - - - - - - - - - - - -23

MODULE COMPLEMENTAIRE JSP 4 - - - 24

FORMATIONS SPP/SPV

FORMATION D'ADAPTATION A L'EMPLOI / A L'ACTIVITE ET AUX RESPONSABILITES DE SOUS-OFFICIER DE GARDE - - - - - - 25

FORMATIONS SSSM

FORMATION INITIALE PISU - - - - - - - - - 26

FORMATION AMLS OFFICIERS SANTE - 27

FORMATION INFIRMIER DIH - - - - - - - - -28

MANŒUVRES / FORMATION INTEGREE-29

CONDUITE

PERMIS POIDS LOURD - - - - - - - - - - - - -30
COD 1 - 31
COD 2 - 32
COD 6 - 33

CYNOTECHNIE

FORMATION CONTINUE CYN - - - - - - - - 34

FEUX DE FORÊTS

FDF 1 -35
FDF 2 -36
FDF 3 -37
FDF 4 -38
DIH1-DIH2-DIH3 - - - - - - - - - - - - - - - - - - - 39
RTBDM - 40

ACTIVITES PHYSIQUES

EAP 1 - 41
EAP – MODULE PRAP - - - - - - - - - - - - - - 42
EAP – MODULE ENCADREMENT JSP - - 43
EAP – MODULE ARBITRAGE - - - - - - - - -44
EAP 2 -45

FILIERE FORMATION

ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITE - - -46
TUTORAT ACCPRO - - - - - - - - - - - - - - - -47
FORMATEUR ACCOMPAGNATEUR - - - -48
CONCEPTEUR DE FORMATION - - - - - - -49
FORMATION DE FORMATEUR SECOURS ROUTIER ET VEHICULES A ENERGIE ALTERNATIVE - - - - - - - - - - - - - - - - - - -50
FORMATEUR « GRANDES CAUSES » - - 51

RISQUES PARTICULIERS

IMP 2 -52
IBNB 1 -53
IBNB 3 -54
ISS 1 - 55
SDE 1 -56

RISQUES TECHNOLOGIQUES

RCH 1 - 57
RCH 2 - 58

NAUTIQUE

TEST SAV - 59
SAV 1 -60
SAV 2 -61
SEV - 62

INFORMATIQUE

OPERATEUR DE SALLE OP - - - - - - - - - -63
ADJOINT CHEF DE SALLE- - - - - -- - - - - -64
CHEF OPERATEUR- - - - - -- - - - - -- - - - - 65
CHEF DE SALLE OP- - - - - -- - - - - -- - - - -66
CHEF DE SALLE CODIS- - - - - -- - - - - -- - - 67
BUREAUTIQUE INFORMATIQUE - - - - - -68
VIOLENCES URBAINES - - - - - - - - - - - - -69
NEGOCIATION EN MODE DEGRADE- - - 70
LUTTE CONTRE LA RADICALISATION – 71
LAÏCITE - 72
PROPOS ET COMPORTEMENTS SEXISTES AU TRAVAIL - - - - - - - - - - - - 73
FMPA -74
FORMATIONS HORS DEPARTEMENT - - 82
CALENDRIER -84

RESPONSABLES PEDAGOGIQUES

CONDUITE	LIEUTENANT JEAN-PIERRE SERAPHIN
PREVENTION	LIEUTENANT –COLONEL YANN LE GALL
SECOURS ROUTIER	CAPITAINE LAURENT THIBAULT
CYNOTECHNIE	SERGENT – CHEF JIMMY COURNIMA
ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES	ADJUDANT JEAN-CLAUDE DAMOUR
FDF	LIEUTENANT ERIBERT ARGINTHE
DIH	LIEUTENANT - COLONEL JOHNNY MORIN
GRIMP	LIEUTENANT JEAN YVES CHINJOIE
PLONGEE SUBAQUATIQUE	LIEUTENANT PAUL ANDRE LEFEVRE
RISQUES TECHNOLOGIQUES	COMMANDANT SEBASTIEN HOAREAU
SAUVETAGE AQUATIQUE	LIEUTENANT JOSSELIN MYRTHO
SAUVETAGE DEBLAIEMENT	COMMANDANT PHILIPPE DANESINGA
SUAP (SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES)	MEDECIN COLONEL PATRICK LALLEMAND
SYSTEMES D'INFORMATIONS & COMMUNICATIONS	COL HC DOMINIQUE FONTAINE
VIOLENCES URBAINES	ADJUDANT - CHEF ALIX IGNAS
BUREAUTIQUE	SERGENT CEDRIC SINDRAYE
FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	CAPITAINE MAYA de VILLEPOIX
LUTTE CONTRE LA RADICALISATION	CAPITAINE ABDOULLAH VALLY
LAÏCITE	YASMINE AUBER
GOC	COMMANDANT DAVID ABRANTES

LA DISPENSE DE FORMATION

Introduit par l'arrêté du 29 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, ce dispositif permet à tout sapeur-pompier de bénéficier, sous certaines conditions, de la reconnaissance de leur expérience et de leurs qualifications acquises.

Les deux voies possibles de la dispense de formation sont :

- La dispense au regard d'attestations de formation, titres et diplômes,
- La dispense au regard de l'expérience acquise.

La finalité étant de réduire en tout ou partie les périodes de formation en prenant en compte les compétences ou les expériences déjà acquises par l'agent en vue d'obtenir une attestation, un titre ou un diplôme.

L'obtention d'une dispense totale ou partielle n'est possible que lorsque le grade, les prérequis et les conditions d'accès à la formation sont déjà acquis. De plus, une durée minimale d'activité d'un an est requise pour la dispense au regard de l'expérience.

Rappelons-nous que la demande de dispense reste néanmoins un acte volontaire et personnel de l'intéressé.

À noter que le SDIS 974 ne peut traiter les demandes de dispense uniquement pour les formations que les SDIS sont autorisés à organiser comme indiqué dans l'arrêté du 29 août 2019 relatif aux formations, à savoir :

- Les formations aux emplois opérationnels ou d'encadrement allant de l'équipier au sous-officier de garde;
- Les formations de spécialités telles que définies dans l'annexe 1 de l'arrêté.

Vous noterez que la dispense de formation est accordée par « blocs de compétences » comme indiqué dans les Référentiels Nationaux des Activités et de Compétences (RNAC) et dans les Guides Nationaux de Références (GNR) non abrogés.

L'outil de travail de la dispense de formation est la commission de dispense qui est fixée par chaque référentiel national d'évaluation.

Les livrets de recevabilité sont disponibles sur le drive du SDIS et peuvent également être délivrés sur demande à la cellule « Dispense de formation » du Groupement Formations. Un mémento sur la dispense et deux algorithmes sont aussi hébergés sur le drive.

Les livrets de validation (phase 2) au regard de l'expérience sont fournis sous condition de recevabilité (phase 1) de la demande par la commission de dispense de formation.

En 2020, pas moins de 50 demandes de dispense ont été traitées par le Groupement Formations.

À partir de 2021, notre objectif est d'entamer la généralisation de la dispense de formation et introduire par voie de conséquence, l'individualisation des parcours de formation.

LES ETAPES DE LA DISPENSE DE FORMATION

Afin de bénéficier de la dispense de formation, chaque agent devra constituer un dossier de demande de dispense de formation. Ce dossier passera par une commission organisée par le Groupement Formations.

Le schéma ci-dessous résume cette procédure :

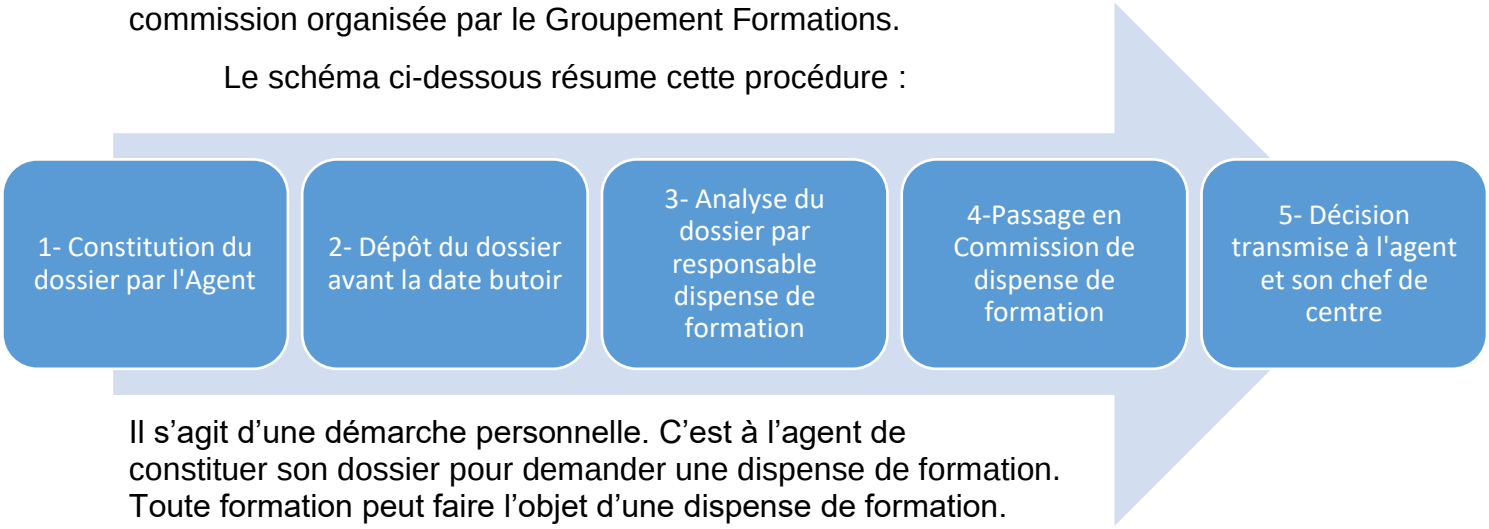

Il s'agit d'une démarche personnelle. C'est à l'agent de constituer son dossier pour demander une dispense de formation. Toute formation peut faire l'objet d'une dispense de formation. Aussi, un calendrier a été défini pour 2021 :

DATE DEPOT DOSSIER	DATE COMMISSION	FORMATIONS CONCERNEES
30 novembre 2020	Décembre 2020	Toutes les formations organisées entre le 1er janvier et le 31 mars 2021
20 février 2021	Mars 2021	Toutes les formations organisées entre le 1er avril et le 30 juin 2021
20 mai 2021	Juin 2021	Toutes les formations organisées entre le 1er juillet et le 30 septembre
20 août 2021	Septembre 2021	Toutes les formations organisées entre le 1er octobre et le 31 décembre

La commission peut demander à l'agent de participer à une Mise en Situation Professionnelle afin de s'assurer de l'acquisition de certaines compétences.

A l'issue de la commission, la décision sera transmise à l'agent et à son chef de centre. Plusieurs possibilités :

- La demande n'est pas validée : l'agent devra suivre l'intégralité de la formation pour obtenir son diplôme ;
- La demande est validée en partie : une partie des blocs de compétences sont reconnus acquis. L'agent devra suivre une partie de la formation pour obtenir son diplôme. Un parcours de formation individualisé est organisé pour l'agent ;
- La demande est validée intégralement : l'agent obtient son diplôme sans suivre la formation.

PROTOCOLE SANITAIRE

Afin d'assurer les actions de formation dans le contexte sanitaire actuel, il a été nécessaire d'aménager la formation.

L'effectif des groupes a été réduit.

Les stagiaires doivent impérativement respecter les mesures barrières, les consignes et protocole, porter un masque barrière (identifiable) en présentiel. La distanciation doit être observée dans les MSP dès que possible et la désinfection de l'espace dédié effectuée.

- Chaque agent s'engage à respecter les mesures barrière définies par le Ministère de la santé :
  - Rester à un mètre de distance les uns des autres ;
  - Eternuer dans ses coudes ;
  - Utiliser des mouchoirs à usage unique ;
  - Ne pas se serrer la main ou se faire la bise :
  - Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ;
- La distance d'un mètre minimum entre chaque personne doit être respectée autant que possible (dès l'arrivée, pendant les pauses, dans les couloirs, pendant la restauration...) ;
- Chaque agent gardera la même place assise tout au long de la formation ;
- Limiter les déplacements dans la salle et au sein du CIS ;
- Les agents ne doivent pas partager de matériel entre eux ;
- Les masques barrières doivent être identifiables pour éviter les échanges ;
- Le port du masque barrière est plus que recommandé pendant la formation et obligatoire lorsque la distanciation sociale n'est pas possible et en cas de déplacements au moyen de véhicules ;
- Les salles et locaux doivent être aérés dès le matin avant l'arrivée des stagiaires et idéalement durant tout le présentiel. Prioriser la ventilation naturelle (ouvrants) ;
- Si possible, maintenir les portes en position ouvertes durant toute la formation ;
- Chaque apprenant participe à la désinfection du matériel, de son propre espace de travail et de tout point de contact défini dans son périmètre (véhicule, matériel, sanitaires dédiés compris) ;
- Dans le cadre d'une formation organisée à l'extérieur des CIS, les apprenants veilleront à emporter avec eux de la solution hydro-alcoolique ainsi que des lingettes en quantité suffisante ;
- Les repas seront pris dans la salle utilisée pour la formation et la table devra être nettoyée après ;
- Si des repas doivent être livrés, les récupérer auprès du livreur à l'extérieur du bâtiment par un ou deux agents maximum, portant des masques ;

- Privilégier le matériel (Petit matériel, véhicule…) de la formation et non celui du CIS ;
- Afin d'éviter la contamination de leurs foyers, les agents doivent se changer à la fin de chaque journée de formation. Des sacs plastiques blancs seront distribués afin de ramener le linge souillé à domicile. Ce linge doit être lavé à la machine, au minimum 30 minutes à 60° ;
- Les agents devront signaler toute apparition de symptôme pendant le temps de formation et seront isolés après information immédiate auprès du SSSM. Le GF, la cellule COVID-19 et le chef de CIS en seront informés également. Il en est de même s'ils ont été exposés à un cas avéré de COVID-19 ;
- Si un covoiturage est organisé pour se rendre au stage, il doit être effectué fenêtres ouvertes avec port du masque barrière obligatoire. Ces mesures sont d'autant plus importantes durant les stages COD.

CANDIDATURE DES FORMATEURS SUR GEEF

Les formateurs souhaitant encadrer une formation peuvent faire acte de candidature via le logiciel GEEF.

Les gestionnaires de formation des Groupements Territoriaux, du CFD et du Groupement Formations ont la possibilité d'inscrire les agents.

Le choix des formateurs sera réalisé en concertation avec les référents pédagogiques des différentes spécialités :

- Par le Groupement Formations, concernant les spécialités ;
- Par le CFD concernant les formations de professionnalisation des SPP et les FMPA ;
- Par les Groupements Territoriaux, concernant les formations des SPV.

FORMATION D'INTÉGRATION ET DE PROFESSIONNALISATION D'ÉQUIPIER

OBJECTIF

Le résultat attendu après la formation est de permettre à l'équipier de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions.

L'équipier intervient au sein d'une équipe lors des opérations de secours sous l'autorité d'un chef d'équipe ou d'un chef d'agrès.
Il intervient dans le cadre de trois missions principales :

- La lutte contre l'incendie ;
- Le secours d'urgence aux personnes, dont le secours routier ;
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Les compétences à acquérir se trouvent dans le référentiel national d'activités et de compétences de l'emploi opérationnel tenu par les sapeurs et caporaux de sapeur-pompier professionnel.

DUREE

60 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Les caporaux de sapeurs-pompiers professionnels inscrits sur liste d'aptitude et recrutés par le SDIS 974.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

Être apte médicalement

DATES DES SESSIONS

Les dates des sessions seront selon les recrutements des caporaux SPP.

LIEU DE FORMATION

A définir selon les modules.

DOCUMENTS A FOURNIR

- Arrêté de nomination en qualité de CPL SPP ;
- Certificat d'Aptitude Médicale.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Commandant Gérard MAILLOT

FORMATION DE PROFESSIONNALISATION DE CHEF D'AGRES TOUT ENGIN

OBJECTIF

Le résultat attendu après la formation est de permettre au chef d'agrès tout engin de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions.

Le chef d'agrès tout engin commande seul ou sous l'autorité d'un COS le personnel d'un agrès composé de plusieurs équipes. Il assure les opérations de secours qui lui sont confiées dans le cadre de la mission principale de la lutte contre l'incendie.

Le parcours de formation de l'adjudant relève de la formation de professionnalisation. Il comprend la formation de chef d'agrès tout engin et la formation d'accompagnateur de proximité. Conformément aux dispositions statutaires, un stagiaire ne peut assumer, en autonomie dans sa fonction, une mission opérationnelle.

DUREE

10 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Les adjudants de sapeurs-pompiers professionnels.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

Être sous-officier, certifié en qualité de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe et apte médicalement.

DATES DES SESSIONS

FAE CATE S01 : 15 au 26 février

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Arrêté d'adjudant de SPP ;
- Certificat d'Aptitude Médicale.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Groupement Formations

FORMATION CHEF DE CENTRE

OBJECTIF

La formation de chef de centre a pour objectif l'acquisition de compétences nécessaires pour tenir l'emploi de chef de centre, représentant du chef de corps départemental et dépositaire de son autorité.

Le contenu actuel comprend essentiellement des enseignements dans le domaine du management, de la gestion financière et comptable, de la culture administrative et des ressources humaines. Cette formation se conclut par une simulation d'un centre de secours pour des mises en situation professionnelle.

DUREE

10 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Cette formation est ouverte aux officiers appelés à exercer des fonctions de commandement d'un centre de secours.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

DATES DES SESSIONS

CHEF DE CENTRE S1 : du 8 au 19 mars

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Arrêté de nomination chef de centre
- Certificat d'aptitude médicale.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Groupement Formations

SEMINAIRE DES CHEFS DE CENTRE

OBJECTIF

DUREE

2 jours

TYPE DE FORMATION

Formative

PUBLIC VISE

Les chefs de centre et leurs adjoints.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

Etre chef de centre ou adjoint chef de centre.

DATES DES SESSIONS

SEMINAIRE CHEFS CENTRE S01 : 3 et 4 mai

SEMINAIRE CHEFS CENTRE S02 : 6 et 7 mai

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

Sans objet

REFERENT PEDAGOGIQUE

Colonel Hors Classe Dominique FONTAINE

FORMATION INITIALE D'EQUIPIER
DOMAINE D'ACTIVITE SUAP ET MODULE TRANSVERSE

OBJECTIF

L'objectif de la formation est de permettre à l'équipier de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions.

L'équipier intervient dans le cadre de quatre missions principales :

- La lutte contre l'incendie ;
- Le secours d'urgence aux personnes ;
- Le secours routier ;
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Le service d'incendie et de secours, en fonction de ses besoins, détermine la ou les missions réalisées par l'équipier.

DUREE

13 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Les sapeurs-pompiers volontaires nouvellement engagés.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

Avoir notifié son engagement de sapeur-pompier volontaire.
Aptitude médicale liée au domaine d'activité concerné par la formation.

DATES DES SESSIONS

FIV DA GTSO SUAP : 25 au 30 janvier

FIV DA SUAP GTSO S1 : 1 au 13 février
FIV DA SUAP GTSO S2 : 15 au 27 février
FIV DA SUAP GTSO S3 : 8 au 20 mars
FIV DA SUAP GTSO S4 : 12 au 24 avril
FIV DA SUAP GTSO S5 : 5 au 19 juillet
FIV DA SUAP GTSO S6 : 2 au 14 août

FIV DA SUAP GTNE S1 : 1 au 13 février
FIV DA SUAP GTNE S2 : 15 au 27 mars
FIV DA SUAP GTNE S3 : 12 au 24 avril
FIV DA SUAP GTNE S4: 2 au 14 août

LIEU DE FORMATION

CIS

DOCUMENTS A FOURNIR

- Arrêté d'engagement ;
- Certificat d'aptitude Médicale.

Attention ! La session du 25 au 30 janvier concerne les volontaires ayant commencé leur formation en mars 2020

REFERENT PEDAGOGIQUE

GTSO : Adjudant-Chef Jean Max SAVIGNAN

GTNE : Sergent-Chef Patrick PAYET

FORMATION INITIALE D'EQUIPIER
DOMAINE D'ACTIVITE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

OBJECTIF

L'objectif de la formation est de permettre à l'équipier de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions.

L'équipier intervient dans le cadre de quatre missions principales :

- La lutte contre l'incendie ;
- Le secours d'urgence aux personnes ;
- Le secours routier ;
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Le service d'incendie et de secours, en fonction de ses besoins, détermine la ou les missions réalisées par l'équipier.

DUREE

14 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Les sapeurs-pompiers volontaires titulaires du domaine d'activité SUAP et du Module Transverse.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

Avoir notifié son engagement de sapeur-pompier volontaire.
Aptitude médicale liée au domaine d'activité concerné par la formation.

DATES DES SESSIONS

FIV DA INC GTSO S1 : 22 févr. au 9 mars
FIV DA INC GTSO S2 : 4 au 21 mai
FIV DA INC GTSO S3 : 23 août au 7 sept.
FIV DA INC GTSO S4 : 4 au 19 octobre
FIV DA INC GTSO S5 : 25 oct. au 10 nov.
FIV DA INC GTSO S6 : 15 au 30 nov.

FIV DA INC GTNE S1 : 1 au 16 mars
FIV DA INC GTNE S2 : 26 avril au 12 mai
FIV DA INC GTNE S3 : 20 sept. au 5 oct.
FIV DA INC GTNE S4 : 25 oct. au 10 nov.

LIEU DE FORMATION

CIS

DOCUMENTS A FOURNIR

- Arrêté d'engagement ;
- Certificat d'aptitude Médicale.

REFERENT PEDAGOGIQUE

GTSO : Adjudant-Chef Jean Max SAVIGNAN

GTNE : adjudant-chef Frédéric EUPHRASIE

FORMATION INITIALE D'EQUIPIER
DOMAINE D'ACTIVITE DE LA PROTECTION DES PERSONNES, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF

L'objectif de la formation est de permettre à l'équipier de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions.

L'équipier intervient dans le cadre de quatre missions principales :

- La lutte contre l'incendie ;
- Le secours d'urgence aux personnes ;
- Le secours routier ;
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Le service d'incendie et de secours, en fonction de ses besoins, détermine la ou les missions réalisées par l'équipier.

DUREE

3 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Les sapeurs-pompiers volontaires titulaires des domaines d'activité SUAP, lutte contre l'incendie et du Module Transverse.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

Avoir notifié son engagement de sapeur-pompier volontaire.
Aptitude médicale liée au domaine d'activité concerné par la formation.

DATES DES SESSIONS

FIV DA PPBE GTSO S1 : 1 au 3 juin
FIV DA PPBE GTSO S2 : 1 au 3 sept.

FIV DA PPBE GTNE S1: 27 au 29 avril
FIV DA PPBE GTNE S2 : 21 au 23 sept.
FIV DA PPBE GTNE S3 : 27 au 29 sept.
FIV DA PPBE GTNE S4 : 6 au 8 octobre
FIV DA PPBE GTNE S5 : 15 au 17 nov.
FIV DA PPBE GTNE S6 : 1 au 3 déc.

LIEU DE FORMATION

CIS

DOCUMENTS A FOURNIR

- Arrêté d'engagement ;
- Certificat d'aptitude Médicale.

REFERENT PEDAGOGIQUE

GTSO : Adjudant-Chef Jean Max SAVIGNAN

GTNE : sergent Alain RAGGI

FORMATION INITIALE D'EQUIPIER
DOMAINE D'ACTIVITE DU SECOURS ROUTIER

OBJECTIF

L'objectif de la formation est de permettre à l'équipier de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions.

L'équipier intervient dans le cadre de quatre missions principales :

- La lutte contre l'incendie ;
- Le secours d'urgence aux personnes ;
- Le secours routier ;
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Le service d'incendie et de secours, en fonction de ses besoins, détermine la ou les missions réalisées par l'équipier.

DUREE

4 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Les sapeurs-pompiers volontaires titulaires des domaines d'activité SUAP, Lutte contre l'incendie, Protection des personnes, des biens et de l'environnement et du Module Transverse.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

Avoir notifié son engagement de sapeur-pompier volontaire.
Aptitude médicale liée au domaine d'activité concerné par la formation.

DATES DES SESSIONS

FIV DA SR GTSO S1 : 25 au 28 mai
FIV DA SR GTSO S2 : 9 au 12 août
FIV DA SR GTSO S3 : 27 au 30 sept.
FIV DA SR GTSO S4 : 19 au 22 octobre
FIV DA SR GTSO S5 : 2 au 5 novembre

FIV DA SR GTNE S1 : 12 au 16 juillet
FIV DA SR GTNE S2 : 26 au 29 juillet

LIEU DE FORMATION

CIS

DOCUMENTS A FOURNIR

- Arrêté d'engagement ;
- Certificat d'aptitude Médicale.

REFERENT PEDAGOGIQUE

GTSO : Adjudant-Chef Jean Max SAVIGNAN

GTNE : Lieutenant Jean-Yves FAUSTIN

FORMATION D'ADAPTATION A L'ACTIVITE ET AUX RESPONSABILITES DE CHEF D'EQUIPE

OBJECTIF

Le résultat attendu après la formation est de permettre au chef d'équipe de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions.

Le chef d'équipe intervient au sein d'une équipe lors des opérations de secours sous l'autorité d'un chef d'agrès.
Il intervient dans le cadre de la mission principale de lutte contre l'incendie.

DUREE

5 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Les caporaux de sapeurs-pompiers volontaires nouvellement nommés.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Être apte médicalement
- Avoir validé la FI complète

DATES DES SESSIONS

FAA CE GTSO S01 : 21 au 25 juin
FAA CE GTSO S02 : 5 au 9 juillet
FAA CE GTSO S03 : 19 au 23 juillet
FAA CE GTSO S04 : 26 au 30 juillet
FAA CE GTSO S05 : 2 au 6 août
FAA CE GTSO S6 : 16 au 20 août
FAA CE GTSO S7 : 20 au 24 septembre
FAA CE GTSO S8 : 6 au 10 décembre

FAA CE GTNE S01 : 17 au 21 mai
FAA CE GTNE S02 : 23 au 27 août
FAA CE GTNE S03 : 18 au 22 octobre

LIEU DE FORMATION

CIS

DOCUMENTS A FOURNIR

- Arrêté de nomination CPL ;
- Diplôme de FI SPV ;
- Certificat d'Aptitude Médicale.

REFERENT PEDAGOGIQUE

GTSO : Adjudant-Chef Jean Max SAVIGNAN

GTNE : adjudant-chef Frédéric EUPHRASIE

FORMATION D'ADAPTATION A L'ACTIVITE ET AUX RESPONSABILITES DE CHEF D'AGRES D'UN ENGIN COMPORTANT UNE EQUIPE DOMAINE D'ACTIVITE SUAP

OBJECTIF

Le résultat attendu après la formation est de permettre au chef d'agrès d'un engin comportant une équipe de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions.

Le chef d'agrès d'un engin comportant une équipe commande seul ou sous l'autorité d'un COS le personnel d'un agrès composé d'une équipe. Sont considérés comme un engin composé d'une équipe les véhicules suivants : VSAV, VSR, MEA (EPA, BEA, EPS...), VTU ou véhicules assimilés. L'équipage d'un agrès se compose d'un chef d'agrès, d'un conducteur et au plus d'un binôme dénommé « équipe ».
Il est formé pour assurer les opérations de secours qui lui sont confiées dans le cadre de ces 4 missions :

- La lutte contre l'incendie en qualité de chef d'agrès d'un moyen élévateur aérien (MEA) ;
- Le secours d'urgence à personnes
- Le secours routier ;
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement.

DUREE

5 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Les sergents de sapeurs-pompiers volontaires nouvellement nommés.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Être apte médicalement
- Avoir validé la formation de chef d'équipe
- Être nommé au grade de sergent.

DATES DES SESSIONS

FAA CA1 EQ DA SUAP GTSO S1 : 1-5 mars
FAA CA1 EQ DA SUAP GTSO S2 : 1 au 7 avril
FAA CA1 EQ DA SUAP GTSO S3 : 26-30 avril
FAA CA1 EQ DA SUAP GTSO S4 : 16-20 août
FAA CA1 EQ DA SUAP GTSO S5 : 13-17 sept

FAA CA1EQ DA SUAP GTNE S1 : 28 juin au 2 juillet
FAA CA1EQ DA SUAP GTNE S2 : 18-22 oct

LIEU DE FORMATION

CIS

DOCUMENTS A FOURNIR

- Arrêté de sergent SPV ;
- Certificat d'aptitude médicale ;
- Diplôme de Chef d'Équipe ;
- FMPA SUAP.

REFERENT PEDAGOGIQUE

GTSO : Adjudant-Chef Dany CAPDEBOSQ

GTNE : Sergent-Chef Patrick PAYET

FORMATION D'ADAPTATION A L'ACTIVITE ET AUX RESPONSABILITES DE CHEF D'AGRES D'UN ENGIN COMPORTANT UNE EQUIPE
DOMAINE D'ACTIVITE DE LA PROTECTION DES PERSONNES, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF

Le résultat attendu après la formation est de permettre au chef d'agrès d'un engin comportant une équipe de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions.

Le chef d'agrès d'un engin comportant une équipe commande seul ou sous l'autorité d'un COS le personnel d'un agrès composé d'une équipe. Sont considérés comme un engin composé d'une équipe les véhicules suivants : VSAV, VSR, MEA (EPA, BEA, EPS...), VTU ou véhicules assimilés. L'équipage d'un agrès se compose d'un chef d'agrès, d'un conducteur et au plus d'un binôme dénommé « équipe ».
Il est formé pour assurer les opérations de secours qui lui sont confiées dans le cadre de ces 4 missions :

- La lutte contre l'incendie en qualité de chef d'agrès d'un moyen élévateur aérien (MEA) ;
- Le secours d'urgence à personnes
- Le secours routier ;
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement.

DUREE

2 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Les sergents de sapeurs-pompiers volontaires ayant validé les compétences du domaine d'activité SUAP.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Être apte médicalement
- Avoir validé les compétences du domaine d'activité SUAP de la FAAR Chef d'agrès d'un engin comprenant une équipe.

DATES DES SESSIONS

FAA CA1EQ DA PPBE GTS0 S1 : 7-8 juin
FAA CA1EQ DA PPBE GTSO S2 : 10-11 juin
FAA CA1EQ DA PPBE GTS0 S3 : 15-16 juillet
FAA CA1EQ DA PPBE GTSO S4 : 11-12 oct.
FAA CA1EQ DA PPBE GTSO S5 : 21-22 oct.

FAA CA1EQ DA PPBE GTNE S1 : 10-11 mai
FAA CA1EQ DA PPBE GTNE S2 : 22-23 juillet
FAA CA1EQ DA PPBE GTNE S3 : 29-30 juillet
FAA CA1EQ DA PPBE GTNE S4 23-24 août
FAA CA1EQ DA PPBE GTNE S5 : 30-31 août

LIEU DE FORMATION

CIS

DOCUMENTS A FOURNIR

- Arrêté de sergent SPV ;
- Certificat d'aptitude médicale ;
- Attestation de réussite du domaine d'activité SUAP.

REFERENT PEDAGOGIQUE

GTSO : Adjudant-Chef Dany CAPDEBOSQ

GTNE : sergent Alain RAGGI

FORMATION D'ADAPTATION A L'ACTIVITE ET AUX RESPONSABILITES DE CHEF D'AGRES D'UN ENGIN COMPORTANT UNE EQUIPE
DOMAINE D'ACTIVITE DU SECOURS ROUTIER

OBJECTIF

Le résultat attendu après la formation est de permettre au chef d'agrès d'un engin comportant une équipe de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions.

Le chef d'agrès d'un engin comportant une équipe commande seul ou sous l'autorité d'un COS le personnel d'un agrès composé d'une équipe. Sont considérés comme un engin composé d'une équipe les véhicules suivants : VSAV, VSR, MEA (EPA, BEA, EPS...), VTU ou véhicules assimilés. L'équipage d'un agrès se compose d'un chef d'agrès, d'un conducteur et au plus d'un binôme dénommé « équipe ».
Il est formé pour assurer les opérations de secours qui lui sont confiées dans le cadre de ces 4 missions :

- La lutte contre l'incendie en qualité de chef d'agrès d'un moyen élévateur aérien (MEA) ;
- Le secours d'urgence à personnes
- Le secours routier ;
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement.

DUREE

3 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Les sergents de sapeurs-pompiers volontaires ayant validé les compétences du domaine d'activité SUAP et de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

DATES DES SESSIONS

FAA CA1EQ DA SR GTSO S1 : 1 au 3 juin
FAA CA1EQ DA SR GTSO S2 14au16 juin
FAA CA1EQ DA SR GTSO S3 : 17 au 21 juin
FAA CA1EQ DA SR GTSO S4 : 28 au 30 juillet
FAA CA1EQ DA SR GTSO S5 : 4 au 6 octobre
FAA CA1EQ DA SR GTSO S6 : 22 au 24 nov.

FAA CA1EQ DA SR GTNE S1 : 10 au 12 mai
FAA CA1EQ DA SR GTNE S2 : 3 au 5 août

LIEU DE FORMATION

CIS

DOCUMENTS A FOURNIR

- Arrêté de sergent SPV ;
- Certificat d'aptitude médicale ;
- Attestations de réussite des domaines d'activités SUAP et PPBE.

REFERENT PEDAGOGIQUE

GTSO : Adjudant-Chef Dany CAPDEBOSQ

GTNE : Lieutenant Jean-Yves FAUSTIN

FORMATION D'ADAPTATION A L'ACTIVITE ET AUX RESPONSABILITES DE CHEF D'AGRES D'UN ENGIN COMPORTANT UNE EQUIPE
DOMAINE D'ACTIVITE DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE AVEC UN MOYEN ELEVATEUR AERIEN

OBJECTIF

Le résultat attendu après la formation est de permettre au chef d'agrès d'un engin comportant une équipe de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions.

Le chef d'agrès d'un engin comportant une équipe commande seul ou sous l'autorité d'un COS le personnel d'un agrès composé d'une équipe. Sont considérés comme un engin composé d'une équipe les véhicules suivants : VSAV, VSR, MEA (EPA, BEA, EPS...), VTU ou véhicules assimilés. L'équipage d'un agrès se compose d'un chef d'agrès, d'un conducteur et au plus d'un binôme dénommé « équipe ».
Il est formé pour assurer les opérations de secours qui lui sont confiées dans le cadre de ces 4 missions :

- La lutte contre l'incendie en qualité de chef d'agrès d'un moyen élévateur aérien (MEA) ;
- Le secours d'urgence à personnes
- Le secours routier ;
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement.

DUREE

3 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Les sergents de sapeurs-pompiers volontaires ayant validé les compétences du domaine d'activité SUAP, de la protection des personnes, des biens et de l'environnement et du secours routier.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Être apte médicalement
- Avoir validé les compétences du domaine d'activité SUAP, de la protection des personnes, des biens et de l'environnement et du secours routier de la FAAR chef d'agrès d'un engin comportant une équipe.

DATES DES SESSIONS

FAA CA1EQ DA LIMEA GTSO S1 : 28-30 juin
FAA CA1EQ DA LIMEA GTSOS2 : 27-29 sept.
FAA CA1EQ DA LIMEA GTSO S3 : 25-27 oct.
FAA CA1EQ DA LIMEA GTSO S4 : 15-17 nov.
FAA CA1EQ DA LIMEA GTSO S5 : 1-3 déc.

FAA CA1EQ DA LIMEA GTNE S1 : 1 – 3 sept.

LIEU DE FORMATION

CIS

DOCUMENTS A FOURNIR

- Arrêté de sergent SPV ;
- Certificat d'aptitude médicale ;
- Attestations de réussite des domaines d'activités SUAP, PPBE et SR.

REFERENT PEDAGOGIQUE

GTSO : Adjudant-Chef Dany CAPDEBOSQ

GTNE : adjudant-chef Frédéric EUPHRASIE

FORMATION D'ADAPTATION A L'ACTIVITE ET AUX RESPONSABILITES DE CHEF D'AGRES TOUT ENGIN

OBJECTIF

Le résultat attendu après la formation est de permettre au chef d'agrès tout engin de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions.

Le chef d'agrès tout engin commande seul ou sous l'autorité d'un COS le personnel d'un agrès composé de plusieurs équipes. Il assure les opérations de secours qui lui sont confiées dans le cadre de la mission principale de la lutte contre l'incendie.

DUREE

10 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Les sapeurs-pompiers volontaires nommés au grade d'adjudant.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Être apte médicalement, avoir validé l'ensemble des compétences Chef d'Agrès d'un engin comportant une Equipe
- Être nommé au grade d'Adjudant.

DATES DES SESSIONS

FAA CATE GTSO S1 : 22 mars au 2 avril
FAA CATE GTSO S2 : 6 au 17 septembre

FAA CATE GTNE S1 : 15 au 26 novembre

LIEU DE FORMATION

CIS

DOCUMENTS A FOURNIR

- Arrêté de nomination au grade d'Adjudant de SPV ;
- Certificat médical ;
- FMPA SUAP

REFERENT PEDAGOGIQUE

GTSO : Adjudant-Chef Dany CAPDEBOSQ

GTNE : Adjudant-chef Frédéric EUPHRASIE

FORMATION D'ADAPTATION A L'ACTIVITE ET AUX RESPONSABILITES DE LIEUTENANT MODULE OFFICIER D'ENCADREMENT

OBJECTIF

Cette formation a pour objectif de permettre aux stagiaires de développer les compétences nécessaires pour gérer les équipes au quotidien dans un centre de secours.

Des notions de culture administrative seront abordées, ainsi que des éléments de management (outils pour gérer les équipes, fiche de garde, demandes de réparation, maintien du POJ/PON, gestion des conflits…).

DUREE

5 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Les lieutenants de sapeurs-pompiers volontaires.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

10

PREREQUIS

- Etre apte médicalement
- Etre Lieutenant SPV

DATES DES SESSIONS

Selon l'ENSOSP

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Arrêté de nomination
- Certificat d'aptitude médicale.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Commandant David ABRANTES

MODULE COMPLEMENTAIRE JSP 4

OBJECTIF

Cette formation a pour objectif de valider le cursus de formation des Jeunes sapeurs-pompiers en 4e année et de leur permettre d'intégrer le SDIS en tant que SPV.

Ce module permet aux jeunes sapeurs-pompiers d'acquérir des compétences, notamment en matière de secours à personnes et d'utilisation des échelles.

DUREE

5 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Les JSP ayant terminé leur cursus.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Avoir suivi le cursus complet de JSP
- Etre apte médicalement.

DATES DES SESSIONS

MODULE COMPLEMENTAIRE GTSO S1 : 11 au 15 janvier

MODULE COMPLEMENTAIRE GTSO S2 : 18 au 22 janvier

LIEU DE FORMATION

CIS

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'aptitude médicale ;
- Attestation réussite cursus JSP.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Capitaine Gilles TURPIN

FORMATION D'ADAPTATION A L'EMPLOI / A L'ACTIVITE ET AUX RESPONSABILITES DE SOUS-OFFICIER DE GARDE

OBJECTIF

Le résultat attendu est de permettre au sous-officier de garde de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions.

La formation de sous-officier de garde est une formation de professionnalisation suite à l'affectation sur un poste à responsabilité.

Le sous–officier de garde gère sous l'autorité du chef de centre ou de son représentant les moyens et l'activité de l'équipe de garde.

DUREE

5 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Les sous-officiers occupant la fonction de sous-officier de garde en CIS.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Être sous-officier SPP ou SPV
- Être apte médicalement
- Avoir validé la formation de chef d'agrès tout engin (pour les SPP).

DATES DES SESSIONS

SOUS OFF DE GARDE S1 : 12 au 16 avril

SOUS OFF DE GARDE S2 : 19 au 23 avril

LIEU DE FORMATION

Selon le CNFPT

DOCUMENTS A FOURNIR

- Arrêté d'affectation ;
- Diplôme CATE pour les SPP ;
- Certificat d'aptitude médicale ;
- FMPA SUAP.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Groupement Formations

FORMATION PROTOCOLES INFIRMIERS DE SOINS D'URGENCE

OBJECTIF

L'objectif de cette formation est de permettre la réalisation de soins d'urgence dans un cadre légal pour une véritable plus-value dans la prise en charge du patient.

DUREE

3 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Les infirmiers de sapeurs-pompiers

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

DATES DES SESSIONS

FI PISU S01 : du 13 au 15 avril
FI PISU S02 ; du 11 au 13 mai
FI PISU S03 : du 8 au 10 juin
FI PISU S04 : du 22 au 24 juin

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'aptitude médicale.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Cadre de santé – Commandante

Sandrine SEIBERRAS

FORMATION AMLS OFFICIERS SANTE

OBJECTIF

Le cours Advanced Médical Life Support est destiné à proposer une approche pratique pour évaluer et prendre en charge les situations d'urgences médicales rencontrées en pré-hospitalier ou dans un service d'urgence.

L'objectif de cette formation est de proposer une méthodologie de prise en charge qui s'appuie sur une évaluation rapide, systématisée et complète qui permet d'identifier très rapidement un patient souffrant d'une détresse vitale ou qui en présente les signes avant-coureur et d'affiner les différents diagnostics différentiels.

DUREE

2 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Les officiers santé.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

12

PREREQUIS

DATES DES SESSIONS

Sous condition COVID

LIEU DE FORMATION

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'aptitude médicale.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Cadre de santé – Commandante

Sandrine SEIBERRAS

FORMATION INFIRMIER DIH

OBJECTIF

DUREE

1 jour

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

2

PREREQUIS

DATES DES SESSIONS

FI DIH S01 : 17 mai
FI DIH S02 : 18 mai
FI DIH S03 : 19 mai
FI DIH S04 : 20 mai
FI DIH S05 : 21 mai

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'aptitude médicale.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Cadre de santé – Commandante

Sandrine SEIBERRAS

MANŒUVRES / FORMATIONS INTEGREE

OBJECTIF

Dans le cadre de formations d'adaptation à l'activité de chef d'agrès d'un engin comprenant une équipe, domaine d'activité SUAP, les infirmiers du SSSM intégreront les mises en situation professionnelle

DUREE

1 jour

TYPE DE FORMATION

Formative

PUBLIC VISE

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

2

PREREQUIS

DATES DES SESSIONS

MAN INT SSSM S01 : 2 mars
MAN INT SSSM S02 : 3 mars
MAN INT SSSM S03 : 4 mars
MAN INT SSSM S04 : 2 avril
MAN INT SSSM S05 : 3 avril
MAN INT SSSM S06 : 6 avril
MAN INT SSSM S07 : 27 avril
MAN INT SSSM S08 : 28 avril
MAN INT SSSM S09 : 29 avril
MAN INT SSSM S10 : 29 juin
MAN INT SSSM S11 : 30 juin
MAN INT SSSM S12 : 1er juillet
MAN INT SSSM S13 : 17 août
MAN INT SSSM S14 : 18 août
MAN INT SSSM S15 : 19 août
MAN INT SSSM S16 : 14 septembre
MAN INT SSSM S17 : 15 septembre
MAN INT SSSM S18 : 16 septembre
MAN INT SSSM S19 : 19 octobre
MAN INT SSSM S20 : 20 octobre
MAN INT SSSM S21 : 21 octobre

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'aptitude médicale.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Cadre de santé – Commandante

Sandrine SEIBERRAS

PERMIS POIDS LOURD

OBJECTIF

La formation au permis poids lourd doit permettre à l'agent de se former à des emplois de conducteur, notamment en suivant la formation COD 1 ou COD 2.

Il permet de conduire des véhicules isolés dont le PTAC est compris entre 3,5 tonnes et 7,5 tonnes et comportant 9 places assises maximum (Conducteur compris). Avec ce permis, il est aussi possible de tracter une remorque dont le PTAC n'excède pas 750 kg.

DUREE

4 semaines

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Tout sapeur-pompier SPP ou SPV nommé au grade de sapeur, caporal, caporal-chef ou sergent.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

60

PREREQUIS

- Être à jour des FMPA SUAP et INC. (ARI)
- Être apte médicalement
- Être titulaire du permis de conduire depuis plus de 3 ans.

DATES DES SESSIONS

A définir

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Permis de conduire valide ;
- Certificat d'aptitude médicale.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Capitaine Philippe HUMBERT

FORMATION COD 1 – CONDUCTEUR DE VEHICULE ENGIN POMPE

OBJECTIF

Le résultat attendu après la formation est de permettre au conducteur de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions.

À la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de :

- Conduire et mettre en œuvre une pompe d'un véhicule incendie ;
- Effectuer les opérations d'entretien élémentaires ;
- Maîtriser la conduite d'un véhicule incendie.

DUREE

4 jours

TYPE DE FORMATION

Formative

PUBLIC VISE

Les sapeurs-pompiers titulaires du permis poids lourd depuis plus d'un an. Cette formation est obligatoire aux SP ayant passé le permis poids lourd avec le SDIS.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Être à jour des FMPA SUAP et INC. (ARI)
- Être titulaire du permis Poids Lourd
- Être apte médicalement.

DATES DES SESSIONS

COD 1 S01 : 23 au 26 février
COD 1 S02 : 30 mars au 2 avril
COD 1 S03 : 15 au 18 juin
COD 1 S04 : 14 au 17 septembre
COD 1 S05 : 12 au 15 octobre
COD 1 S06 : 23 au 26 novembre

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Permis de conduire valide ;
- Attestation de réussite du module INC. (au minimum) ;
- Certificat d'aptitude médicale à jour.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Lieutenant Jean-Pierre SERAPHIN

FORMATION COD 2 – CONDUITE DE VEHICULE TOUT TERRAIN

OBJECTIF

Le résultat attendu après la formation est de permettre au conducteur COD 2 de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions.

À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de :

- Connaître les possibilités techniques d'un véhicule tout terrain ;
- Mettre en œuvre les matériels, en appliquant les règles de sécurité, dans le cadre d'une mission, de jour comme de nuit ;
- Acheminer sur terrain accidenté, les véhicules tout terrain de son département et leur personnel ;
- S'adapter aux règles de base de la conduite de véhicule tout terrain.

DUREE

3 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Les sapeurs-pompiers titulaires du permis poids lourd et du COD 1 depuis plus d'un an.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Être à jour des FMPA SUAP et INC. (ARI)
- Être titulaire du COD 1 depuis 1 an et du permis poids lourd
- Être apte médicalement.

DATES DES SESSIONS

COD 2 S01 : 9 au 11 février
COD 2 S02 : 17 au 19 mars
COD 2 S03 : 14 au 16 avril
COD 2 S04 : 5 au 7 mai
COD 2 S05 : 19 au 21 mai
COD 2 S06 : 25 au 27 mai
COD 2 S07 : 1 au 3 juin
COD 2 S08 : 23 au 25 juin
COD 2 S09 : 28 au 30 juin
COD 2 S10 : 7 au 9 juillet
COD 2 S11 : 26 au 28 juillet
COD 2 S12 : 16 au 18 août
COD 2 S13 : 25 au 27 août
COD 2 S14 : 1 au 3 septembre
COD 2 S15 : 13 au 15 septembre

LIEU DE FORMATION

A définir selon les sessions

DOCUMENTS A FOURNIR

- Permis de conduire valide ;
- Attestation de réussite FIP/ FIV ;
- Attestation de réussite du COD 1 ;
- Certificat d'aptitude médicale à jour.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Lieutenant Jean-Pierre SERAPHIN

FORMATION CONDUCTEUR ET OPERATEUR DES MOYENS ELEVATEURS AERIENS

OBJECTIF

Le résultat attendu après la formation est de permettre à l'échelier de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions.

Contenu de la formation :

- Connaître la responsabilité du conducteur, les règle de sécurité inhérentes à la conduite et à l'utilisation de l'échelle aérienne ;
- Reconnaître les différents organes mécaniques d'une échelle aérienne, conduire et mettre en œuvre une échelle aérienne ;
- S'adapter à la conduite de l'échelle en respectant les règles de sécurité relatives à cet engin.

DUREE

5 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Les sapeurs-pompiers du grade de SAP à CCH titulaires du permis poids lourd et du COD 1 depuis plus d'un an.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

6

PREREQUIS

- Etre à jour des FMPA SUAP et ARI ;
- Etre titulaire du COD 1 depuis plus d'un an ;
- Avoir validé la FIP ou FIV complète ;
- Etre titulaire du poids lourd en cours de validité ;
- Etre apte médicalement ;
- Etre affecté dans un CIS disposant d'une échelle.

DATES DES SESSIONS

COD 6 S01 : 21 au 25 juin

LIEU DE FORMATION

Selon les centres demandeurs

DOCUMENTS A FOURNIR

- Permis de conduire en cours de validité ;
- Attestation de réussite FIP / FIV ;
- Attestation de réussite COD 1 ;
- Certificat d'aptitude médicale à jour.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Lieutenant Jean-Pierre SERAPHIN

FORMATION CONTINUE CYN

OBJECTIF

Les sapeurs-pompiers de la spécialité CYN sont astreints à une formation continue chaque année, sur une durée d'au moins 6 mois.

La formation en continu comprend des entraînements individuels et/ou collectifs ainsi que la participation à des entraînements des équipes cynotechniques opérationnelles.
Au cours de sa formation continue, le stagiaire fait l'objet d'une évaluation formative bimensuelle réalisée par un chef d'unité cynotechnique ou un conseiller technique cynotechnique sous le contrôle du conseiller technique cynotechnique, directeur du stage CYN 1.

DUREE

25 jours

TYPE DE FORMATION

Formative

PUBLIC VISE

Les sapeurs-pompiers impliqués dans la spécialité CYN, possédant un chien en activité.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Etre CYN 1
- Etre apte médicalement

DATES DES SESSIONS

FOR CONTINUE CYN S1 : 11 janvier
FOR CONTINUE CYN S2 : 25 janvier
FOR CONTINUE CYN S3 : 8 février
FOR CONTINUE CYN S4 : 22 février
FOR CONTINUE CYN S5 : 8 mars
FOR CONTINUE CYN S6 : 22 mars
FOR CONTINUE CYN S7 :12 avril
FOR CONTINUE CYN S8 : 26 avril
FOR CONTINUE CYN S9 : 10 mai
FOR CONTINUE CYN S10 : 31 mai
FOR CONTINUE CYN S11 : 14 juin
FOR CONTINUE CYN S12 : 28 juin
FOR CONTINUE CYN S13 : 12 juillet
FOR CONTINUE CYN S14 : 26 juillet
FOR CONTINUE CYN S15 : 9 août
FOR CONTINUE CYN S16 : 23 août
FOR CONTINUE CYN S17 :6 septembre
FOR CONTINUE CYN S18 : 20 sept.
FOR CONTINUE CYN S19 : 4 octobre
FOR CONTINUE CYN S20 : 25 octobre
FOR CONTINUE CYN S21 : 8 novembre
FOR CONTINUE CYN S22 : 22 nov.

LIEU DE FORMATION

Bourg Murat

DOCUMENTS A FOURNIR

- Diplôme CYN 1
- Documents réglementaires du chien ;
- Certificat d'aptitude médicale.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Sergent - chef Jimmy COURNIMA

FORMATION FDF 1 - EQUIPIER

OBJECTIF

La formation FDF 1 a pour objectif de faire acquérir aux stagiaires les capacités nécessaires pour tenir l'emploi d'équipier feux de forêts.

À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de :

- Connaître les matériels incendie et les dangers engendrés par le développement d'un feu de forêts ;
- Intervenir lors des opérations de secours feux de forêts ;
- Mettre en œuvre les matériels de lutte contre les feux de forêts ;
- Maîtriser son comportement face au stress et à la panique.

DUREE

3 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Tout sapeur-pompier SPP et SPV.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Être titulaire de la FIP ou FIV complète Priorité aux COD 2
- Être à jour de la FMPA SUAP
- Être apte médicalement.

DATES DES SESSIONS

FDD 1 S01 : 26 février + 3 au 5 mars
FDF 1 S02 : 26 février + 7 au 9 avril
FDF 1 S03 : 30 avril + 5 au 7 mai
FDF 1 S04 : 30 avril + 1 au 3 juin
FDF 1 S05 : 30 juin + 7 au 9 juillet
FDF 1 S06 : 30 juin + 4 au 6 août
FDF 1 S07 : 31 août + 8 au 10 sept.
FDF 1 S08 : 31 août + 6 au 8 octobre
FDF 1 S09 : 22 oct. + 27 au 29 octobre
FDF 1 S10 : 22 octobre + 8 au 10 nov.

LIEU DE FORMATION

Parc du Colorado

DOCUMENTS A FOURNIR

- Attestation FIP ou FIV ;
- Certificat d'aptitude médicale.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Lieutenant Eribert ARGINTHE

FORMATION FDF 2 – CHEF D'AGRES

OBJECTIF

La formation FDF 2 a pour objectif de faire acquérir aux stagiaires les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de chef d'agrès feux de forêts.

À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de :

- Connaître les manœuvres feux de forêts ;
- Commander un agrès au sein d'un groupe d'intervention feux de forêts ;
- Commander une opération de secours engageant des moyens < 1 groupe en attaque initiale ;
- Mettre en œuvre les mesures concourant à la sécurité des personnels ;
- S'intégrer dans un dispositif feux de forêts en ayant le souci constant de la sécurité des personnels engagés.

DUREE

5 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Les caporaux depuis plus de 3 ans à capitaine SPP et SPV.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

Être titulaire du FDF 1, être caporal depuis plus de 3 ans à capitaine, être apte médicalement, avoir participé activement à la saison FDF précédente.

DATES DES SESSIONS

FDF 2 S01 : 30 avril + 5 au 7 mai
FDF 2 S02 : 30 avril + 18 au 20 mai
FDF 2 S03 : 21 mai + 25 au 27 mai
FDF 2 S04 : 21 mai + 1 au 3 juin
FDF 2 S05 : 14 juin + 23 au 25 juin
FDF 2 S06 : 14 juin + 28 au 30 juin
FDF 2 S07 : 31 août + 8 au 10 sept.
FDF 2 S08 : 31 août + 6 au 8 octobre
FDF 2 S09 : 22 oct. + 27 au 29 octobre
FDF 2 S10 : 22 octobre + 8 au 10 nov.

LIEU DE FORMATION

Plaine des Cafres

DOCUMENTS A FOURNIR

- Diplôme de FDF 1 ;
- Diplôme de chef d'équipe (a minima) ;
- Certificat d'aptitude médicale.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Lieutenant Eribert ARGINTHE

FORMATION INTEGREE FDF 3

OBJECTIF

L'unité de valeur de formation FDF3 a pour but de faire acquérir aux stagiaires les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de chef de groupe feux de forêts.

DUREE

10 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Le stage est ouvert aux agents titulaires du FDF 2, étant, au minimum, sergents.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

PREREQUIS

- Etre titulaire du FDF 2 ;
- Etre apte médicalement ;
- Etre, au minimum, sergent.

DATES DES SESSIONS

FDF3 INTEGRE S01 : du 14 au 25 juin

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Diplôme FDF 3
- Certificat d'aptitude médicale

REFERENT PEDAGOGIQUE

Lieutenant-Colonel Elvis CHAMAND

FORMATION INTEGREE FDF 4

OBJECTIF

L'unité de valeur de formation FDF4 a pour but de faire acquérir aux stagiaires les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de chef de colonne feux de forêts.

Le chef de colonne feux de forêts (emploi de spécialité) peut commander :

- Une opération de lutte contre les feux de forêts engageant des moyens supérieurs ou égaux à 3 groupes d'intervention FDF ou supérieurs ou égaux à 6 unités d'intervention FDF ;
- Un détachement constitué en colonne feux de forêts ;
- Un secteur géographique ou un secteur fonctionnel. Il participe à la formation des personnels.

DUREE

10 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Le stage est ouvert aux officiers titulaires du FDF 3 depuis au moins 1 an.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

PREREQUIS

DATES DES SESSIONS

FDF 4 INTEGRE S01 : 21 juin au 2 juillet

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Diplôme FDF 3
- Certificat d'aptitude médicale.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Lieutenant-Colonel Elvis CHAMAND

FORMATION DIH 1 – DIH 2 – DIH 3

OBJECTIF

Le résultat attendu après la formation est de permettre aux agents titulaires des différents niveaux DIH de réaliser leurs activités avec l'autonomie adaptée à leurs missions.

La formation permet de :

- Connaître les différents matériels et manœuvres adaptés à l'activité ;
- Réaliser les manœuvres FDF à partir d'un hélicoptère ;
- Maîtriser son comportement face aux risques liés à l'activité ;
- S'intégrer au dispositif FDF.

DUREE

5 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Tout sapeur-pompier ayant l'aptitude opérationnelle.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

DIH 1 : être titulaire du FDF
DIH 2 : être titulaire du FDF2 et DIH 1
DIH 3 : être titulaire du FDF3 et DIH 2

Dans tous les cas : être à jour de la FMPA SUAP et être apte médicalement

DATES DES SESSIONS

DIH1 / DIH 2 / DIH 3 S01 : 17 au 21 mai

LIEU DE FORMATION

:

DOCUMENTS A FOURNIR

- Diplôme de FDF + DIH selon les niveaux ;
- FMPA SUAP ;
- Certificat d'aptitude médicale à jour.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Lieutenant - Colonel Johnny MORIN

FORMATION RTBDM 1

OBJECTIF

L'objectif de cette formation est de faire acquérir les différentes techniques d'utilisation du feu afin de détruire sur des surfaces définies et en toute sécurité pour les espaces limitrophes, des végétaux dont le maintien est de nature à favoriser la propagation des incendies.

Elle se décline en apports théoriques : réglementation, connaissance des milieux, météorologie, comportement du feu, …et en séquences pratiques de conduite du feu sur différents types de terrains à travers des chantiers éprouvettes puis sur des opérations de plus grande difficulté.

DUREE

5 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Tout sapeur-pompier SPP ou SPV ayant validé sa FIP ou FIV complète.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Être apte médicalement
- Avoir validé le module INC

DATES DES SESSIONS

RTBDM S01 : 7 au 11 juin

LES DATES SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE MODIFIEES

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Diplôme FIP ou FIV ;
- Diplôme RCH1 ;
- Certificat d'aptitude médicale.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Capitaine François BOULANGIER

FORMATION EAP 1 – OPERATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES

OBJECTIF

La formation EAP 1 a pour objectif de faire acquérir aux stagiaires les capacités nécessaires pour tenir l'emploi d'opérateur des activités physiques.

Le module EAP 1 a pour objet de permettre à l'apprenant de :

- Connaître les bases de l'organisation des activités physiques au sein des SDIS ;
- Mettre en œuvre une séance d'activité physique préétablie ;
- Contribuer à la mise en œuvre des indicateurs de la condition physique chez les sapeurs-pompiers et de sensibiliser les agents à l'intérêt du suivi de la condition physique

DUREE

5 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Tout sapeur-pompier SPP et SPV désireux d'intégrer cette spécialité.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

Être titulaire et être apte à toutes missions opérationnelles

DATES DES SESSIONS

EAP 1 S01 : 1ER au 5 février:

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'aptitude médicale

REFERENT PEDAGOGIQUE

Adjudant Jean-Claude DAMOUR

FORMATION EAP - MODULE PRAP

OBJECTIF

Le module PRAP est un module complémentaire à la formation EAP 1 destiné à faire acquérir des connaissances sur la prévention des risques liés à l'activité physique.

L'unité de valeur de formation « Prévention des risques liés à l'activité physique » doit permettre à l'apprenant de prendre en compte les bonnes pratiques en matière de gestes et postures dans le cadre de son activité professionnelle.

DUREE

2 jours

TYPE DE FORMATION

Formative

PUBLIC VISE

Les agents titulaires de la formation EAP 1.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Etre titulaire du module EAP1
- Etre apte médicalement

DATES DES SESSIONS

MODULE PRAP S01 : 27 et 28 sept.

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'Aptitude Médicale ;
- Le diplôme d'EAP 1.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Adjudant Jean-Claude DAMOUR

FORMATION EAP - MODULE ENCADREMENT JSP

OBJECTIF

Le module JSP est un complément de la formation EAP 1.

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de dispenser une séance pratique d'activitéss physique et sportive prédéfinie dans le respect du développement biologique d'un jeune public (11 à 18 ans) et dans un cadre réglementaire sous l'autorité d'un responsable de section.

DUREE

2 jours

TYPE DE FORMATION

Formative

PUBLIC VISE

Les agents titulaires de la formation EAP 1.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Etre titulaire du module EAP1
- Etre apte médicalement

DATES DES SESSIONS

MODULE ENC JSP S01 : 29 et 30 sept.

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'Aptitude Médicale ;
- Le diplôme d'EAP 1.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Adjudant Jean-Claude DAMOUR

FORMATION EAP - MODULE ARBITRAGE ET JURY

OBJECTIF

La formation EAP1, module « Arbitrage » a pour objectif de faire acquérir aux stagiaires les capacités nécessaires pour occuper les fonctions de juge et chronométreur sur des compétitions ou épreuves sportives officiers des SP, des concours et du brevet de JSP.

DUREE

2 jours

TYPE DE FORMATION

Formative

PUBLIC VISE

Les agents titulaires de la formation EAP 1.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Etre titulaire du module EAP1
- Etre apte médicalement

DATES DES SESSIONS

MODULE ARB JUR : 8 au 9 février

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'Aptitude Médicale ;
- Le diplôme d'EAP 1.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Adjudant Jean-Claude DAMOUR

FORMATION EAP 2 – ÉDUCATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES

OBJECTIF

La formation EAP 2 a pour objectif de faire acquérir aux stagiaires les capacités nécessaires pour tenir l'emploi d'éducateur des activités physiques.

Le module EAP 2 a pour objet de permettre à l'apprenant de :

- Connaître l'ensemble du cadre réglementaire régissant l'activité physique des sapeurs-pompiers au niveau national et départemental ainsi que les différents types de paramètres et de programmation de l'entraînement physique adapté aux sapeurs-pompiers ;
- Mettre en œuvre la programmation établie par le conseiller des activités physique et les différentes épreuves physiques et sportives réglementaires ;
- Assurer l'interface entre le réseau des opérateurs et le(s) conseiller(s) des activités physiques, être un partenaire privilégié du SSSM.

DUREE

10 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Tout sapeur-pompier titulaire de l'EAP 1 et des modules complémentaires définis.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Être titulaire de l'EAP 1, des modules complémentaires « Arbitrage et jurys », « encadrement des activités physiques et sportives des JSP », « prévention des risques liés à l'activité physique »
- Être apte médicalement
- Être à jour de la FMPA SUAP
- Être inscrit sur la LADAO.

DATES DES SESSIONS

EAP 2 S01 : 4 au 15 novembre

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Diplôme EAP 1 et attestation de suivi de l'ensemble des modules ;
- Certificat d'aptitude médicale à jour.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Adjudant Jean-Claude DAMOUR

FORMATION ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ

OBJECTIF

La formation ACC PRO a pour objectif de faire acquérir aux stagiaires les capacités nécessaires pour tenir l'emploi d'accompagnateur de proximité.

À la fin de la formation, l'agent doit être capable de mettre en place des situations professionnelles dans le cadre des manœuvres de la garde, d'exercices quotidiens en centre de secours. Il doit également être capable d'accueillir un nouvel agent et participer à son intégration et son parcours de formation.

DUREE

3 jours

TYPE DE FORMATION

Formative

PUBLIC VISE

Tout sapeur-pompier professionnel ou volontaire ayant validé sa FI ou FIV.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Avoir validé sa FI ou FIV.

DATES DES SESSIONS

ACC PRO S01 : 2 au 4 mars
ACC PRO S02 : 22 au 24 mars
ACC PRO S03 : 19 au 21 avril
ACC PRO S04 : 26 au 28 mai
ACC PRO S05 : 8 au 10 juin
ACC PRO S06 : 20 au 22 juillet
ACC PRO S07 : 17 au 19 août
ACC PRO S08 : 7 au 9 septembre
ACC PRO S09 : 5 au 7 octobre
ACC PRO S10 : 8 au 10 novembre

LIEU DE FORMATION

Les centres de secours

DOCUMENTS A FOURNIR

- Attestation de réussite FIV / FIP
- Certificat d'aptitude médicale

REFERENTE PEDAGOGIQUE

Capitaine Maya de VILLEPOIX

FORMATION TUTORAT ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ

OBJECTIF

Cette formation complémentaire a pour objectif de permettre aux agents titulaires de l'accompagnateur de proximité de développer leurs compétences en vue d'assurer le tutorat des agents entrant en formation ou ayant besoin de suivre un plan d'action.

DUREE

A définir

TYPE DE FORMATION

Formative

PUBLIC VISE

Les SPP et SPV titulaires de la formation d'accompagnateur de proximité souhaitant participer au tutorat des agents en formation, ou devant entrer en formation, dans leur centre de secours.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Avoir suivi la formation d'ACCPRO
- Etre affecté en CIS

DATES DES SESSIONS

A définir

LIEU DE FORMATION

Les centres de secours

DOCUMENTS A FOURNIR

- Attestation de réussite ACCPRO ;
- Certificat d'aptitude médicale

DES PRÉCISIONS CONCERNANT LE CONTENU ET LA FORME DE CETTE FORMATION SERONT APPORTÉES ULTERIEUREMENT PAR LA RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE

REFERENTE PEDAGOGIQUE

Capitaine Maya de VILLEPOIX

FORMATION FORMATEUR ACCOMPAGNATEUR

OBJECTIF

La formation FOR ACC a pour objectif de faire acquérir aux stagiaires les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de formateur accompagnateur.

À la fin de la formation FOR ACC, l'agent doit être capable de participer au déroulement d'actions de formation départementales. Il élabore et met en œuvre des mises en situation professionnelles, gère le débriefing des stagiaires. Il participe également à l'élaboration des Référentiels de Formation départementaux.

DUREE

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Tout sapeur-pompier actif dans le domaine de la formation, validé par les concepteurs.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

6

PREREQUIS

Sans objet

DATES DES SESSIONS

LIEU DE FORMATION

Selon les formations support

DOCUMENTS A FOURNIR

- Attestation de réussite FIP / FIV.
- Certificat d'aptitude médicale

REFERENTE PEDAGOGIQUE

Capitaine Maya de VILLEPOIX

FORMATION CONCEPTEUR DE FORMATION

OBJECTIF

La formation CONFOR a pour objectif de faire acquérir aux stagiaires les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de concepteur de formation.

À la fin de la formation CONFOR, l'agent doit être capable d'organiser des actions de formation, d'assurer la formation des accompagnateurs de proximité, d'élaborer les Référentiels Internes d'Organisation de la Formation et d'Evaluation.

DUREE

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Les sapeurs-pompiers titulaires de la formation FOR ACC, reconnus référents des familles des spécialités.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

2

PREREQUIS

- Être apte médicalement
- Être titulaire de la formation FOR ACC.

DATES DES SESSIONS

LIEU DE FORMATION

Selon les formations support

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'Aptitude Médicale ;
- Diplôme de Formateur Accompagnateur.

REFERENTE PEDAGOGIQUE

Capitaine Maya de VILLEPOIX

FORMATION DE FORMATEUR SECOURS ROUTIER ET VÉHICULES A ÉNERGIE ALTERNATIVE

OBJECTIF

Cette formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les compétences nécessaires pour former des agents à intervenir sur les véhicules à énergie alternative en toute sécurité.

À la fin de cette formation, les agents doivent avoir développé des compétences leur permettant d'intervenir sur des véhicules en toute sécurité en s'adaptant aux évolutions technologiques.

DUREE

8 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Tout sapeur-pompier professionnel ou volontaire du grade de caporal à adjudant-chef, titulaire du diplôme d'accompagnateur de proximité.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Être apte médicalement
- Être accompagnateur de proximité.

DATES DES SESSIONS

FOR DE FOR SR : du 6 au 15 avril

LIEU DE FORMATION

CIS Le Port

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'aptitude médicale
- Attestation de réussite ACCPRO.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Capitaine Laurent THIBAULT

FORMATION DE FORMATEUR GRANDES CAUSES

OBJECTIF

L'objectif de cette formation est de permettre aux agents de pouvoir intervenir dans les centres de secours, afin de sensibiliser tout agent du SDIS sur les « grandes causes », à savoir :

- La laïcité ;
- La lutte contre la radicalisation ;
- La lutte contre les propos et comportements sexistes au travail.

DUREE

A définir

TYPE DE FORMATION

Formative

PUBLIC VISE

A définir

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Sans objet

DATES DES SESSIONS

A définir

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

Sans objet

DES PRECISIONS CONCERNANT LE CONTENU ET LA FORME DE CETTE FORMATION SERONT APPORTEES ULTERIEUREMENT PAR LES REFERENTS PEDAGOGIQUES

REFERENTS PEDAGOGIQUES

Attachée Territoriale Yasmine AUBER

Capitaine Abdoullah VALLY

FORMATION IMP 2 – SAUVETEUR GRIMP

OBJECTIF

L'unité de valeur IMP 2 sanctionne l'aptitude à assurer l'emploi de sauveteur GRIMP.

Il réalise une reconnaissance et/ou un sauvetage en milieu périlleux.

Sec activités principales sont :

- L'équipement de sites dans le cadre de l'opération ;
- L'exécution de reconnaissances ;
- L'exécution d'un sauvetage.

DUREE

10 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Tout sapeur-pompier professionnel ou volontaire titulaire du module IMP1.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Être titulaire du module IMP1
- Être apte médicalement.

DATES DES SESSIONS

IMP 2 S01 : 26 avril au 7 mai

LIEU DE FORMATION

Cilaos

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'aptitude médicale ;
- FIP ou FIV complète ;
- Diplôme IMP1.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Lieutenant Jean Yves CHINJOIE

FORMATION IBNB 1

OBJECTIF

Les activités de l'équipier d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 1 visent à exécuter des missions de reconnaissance, d'extinction et d'intervention, dans le contexte particulier d'un navire sous l'autorité d'un chef d'unité IBNB 2.

À la fin de la formation, l'équipier IBNB doit-être capable :

- D'appliquer les techniques de reconnaissance ;
- Réaliser une opération de sauvetage IBNB ;
- Participer aux actions de soutien ;
- Participer à la lutte contre tous types de sinistres
- Participer aux actions d'une unité IBNB dans le cadre d'une EEI pour SMGA ou ANED.

DUREE

5 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Avoir validé sa FIP ou sa FIV ;
- Etre apte médicalement ;
- Etre à jour de ses FMPA.

DATES DES SESSIONS

A définir

LIEU DE FORMATION

Le Port

DOCUMENTS A FOURNIR

- Attestation de réussite FIP / FIV
- Certificat d'aptitude médicale

REFERENT PEDAGOGIQUE

Capitaine Olivier FONTAINE

FORMATION IBNB 3

OBJECTIF

La formation IBNB 3 a pour objectif de permettre aux agents formés d'assurer l'emploi de chef de groupe d'intervention à bord des navires et des bateaux.

Le chef de groupe d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 3 est chargé de gérer un secteur lors d'une intervention IBNB. Il assiste le commandant des opérations de secours (COS) dans ses choix techniques. Il peut également assurer l'interface avec le bord, l'autorité portuaire et les autres acteurs impliqués.

DUREE

10 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Etre chef de groupe
- Etre IBNB2 ou avoir suivi le module de compréhension de l'emploi d'IBNB2 dont la durée et le contenu sont définis par l'organisme de formation agréé IBNB3 et ce dans les environnements respectifs (eaux intérieures ou maritimes).
- Aptitude médicale.

DATES DES SESSIONS

A définir

LIEU DE FORMATION

Le Port

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'aptitude médicale

REFERENT PEDAGOGIQUE

Capitaine Olivier FONTAINE

FORMATION ISS 1

OBJECTIF

L'unité de valeur de formation ISS 1 permet aux sauveteurs déjà formés aux techniques GRIMP ou de secours en montagne de s'adapter facilement aux spécificités opérationnelles liées aux sites souterrains.

Les personnels intervenant en site souterrain sont en mesure d'assurer les opérations relatives à :

- La reconnaissance ;
- L'assistance médicale ;
- L'exploitation des transmissions ;
- L'assistance logistique ;
- L'évacuation de la (des) victime(s).

DUREE

5 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Tout sapeur-pompier titulaire du module IMP2 et répondant aux conditions citées en « prérequis ».

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

Être titulaire de l'unité de valeur de formation IMP 2, inscrit sur la LADAO GRIMP, avoir réalisé au moins 5 explorations de cavités dans les 12 mois précédents l'entrée en stage, dont 1 cavité de classe 2 au moins (au sens de la classe définie par la FFS) de 1 000 m de développé et 3 cavités de classe 4 d'une profondeur de 200 m au moins. De plus, le candidat doit savoir lire une topographie, maîtriser une technique de décrochage d'équipier et connaître l'équipement individuel de progression en milieu souterrain, avoir fait l'objet d'un avis favorable du conseiller technique GRIMP.

DATES DES SESSIONS

ISS 1 S01 : 31 mai au 4 juin
ISS 1 S02 : 28 juin au 2 juillet

LIEU DE FORMATION

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'aptitude médicale ;
- FIP ou FIV complète ;
- Attestation d'exploration de 5 cavités de moins de 12 mois ;
- Diplôme IMP2.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Capitaine Olivier FONTAINE

FORMATION SDE 1 – SAUVETEUR DEBLAYEUR

OBJECTIF

La formation a pour objectif de permettre à l'agent d'acquérir les compétences nécessaires à l'emploi de sauveteur déblayeur.
À la fin de la formation, l'agent sauveteur déblayeur doit être capable d'assurer :

- La sécurisation d'une zone dangereuse ;
- La recherche de victimes en milieu effondré ou menaçant ruine ;
- Le dégagement et évacuation des victimes hors de la zone dangereuse.

DUREE

5 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Tout sapeur-pompier volontaire ou professionnel opérationnel.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Être apte médicalement
- Avoir validé la FI ou FIV complète.

DATES DES SESSIONS

SDE 1 S01 : du 8 au 12 mars
SDE 1 S02 : du 19 au 23 avril

LIEU DE FORMATION

Site de l'ex- GHER de Saint-Benoit (en internat)

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'Aptitude Médicale ;
- Attestation FMPA SUAP ;
- FI ou FIV complète.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Commandant Philippe DANESINGA

FORMATION RCH 1 – ÉQUIPIER RECONNAISSANCE

OBJECTIF

L'unité de valeur RCH 1 a pour objectif de faire acquérir aux stagiaires les capacités à occuper l'emploi d'équipier reconnaissance.

La formation permet de développer des compétences sur :

- Risques chimiques ;
- Organisation de la spécialité RCH ;
- Protection individuelle et collective ;
- Matériel mis en œuvre par l'équipe reconnaissance ;
- Intervention en milieu chimique ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Risques biologiques.

DUREE

7 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Tout sapeur-pompier SPP ou SPV opérationnel.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Être apte médicalement ;
- Être titulaire de la FI ou FIV complète.

DATES DES SESSIONS

RCH1 S01 : 22 au 26 février
RCH1 S02 : 17 au 21 mai

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Diplôme FIP ou FIV ;
- Certificat d'aptitude médicale.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Commandant Sébastien HOAREAU

FORMATION RCH 2 – ÉQUIPIER D'INTERVENTION

OBJECTIF

L'unité de valeur RCH 2 a pour objectif de faire acquérir aux stagiaires les capacités à occuper l'emploi d'équipier d'intervention.

À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable :

- De caractériser les dangers d'origine chimique et biologique et connaître les principaux effets et les mesures conservatoires pouvant être mises en œuvre ;
- Confirmer les premières mesures de protection individuelle et collective, mettre en œuvre les mesures conservatoires destinées à limiter les effets sur la population et l'environnement, mettre en œuvre les matériels de l'équipe intervention et agir dans le cadre de la CMIC.

DUREE

10 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Tout sapeur-pompier titulaire du RCH 1 et actif dans cette spécialité.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Être RCH 1
- Être inscrit sur la LADAO RCH
- Être apte médicalement

DATES DES SESSIONS

RCH2 S01 : du 6 au 17 septembre

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Diplôme de RCH 1 ;
- Certificat d'aptitude médicale.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Commandant Sébastien HOAREAU

TEST SAUVETAGE AQUATIQUE

OBJECTIF

Ce test a pour objectif de vérifier les capacités des stagiaires à suivre la formation SAV 1.

Le test de sélection pour intégrer la formation SAV1 est un test de natation. Il s'agit de s'assurer que le stagiaire est capable de nager 500 mètres en nage libre, sans matériel, en moins de 12 minutes

DUREE

4 heures

TYPE DE FORMATION

Sans objet

PUBLIC VISE

Tout sapeur-pompier volontaire ou professionnel souhaitant intégrer la spécialité SAV.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

60

PREREQUIS

Etre apte médicalement

DATES DES SESSIONS

TEST SAV : le 2 mars

LIEU DE FORMATION

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'aptitude médicale.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Lieutenant Josselin MYRTHO

FORMATION SAV 1 – NAGEUR SAUVETEUR AQUATIQUE

OBJECTIF

La formation SAV 1 a pour objectif de permettre aux stagiaires d'acquérir les compétences pour occuper l'emploi de nageur sauveteur aquatique.

À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de :

- Réalisation d'un sauvetage en eaux intérieures ;
- Réalisation d'un sauvetage en eaux intérieures vives ;
- Pilotage de l'embarcation ;
- Réalisation d'un sauvetage par hélitreuillage.

DUREE

3 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Tout sapeur-pompier volontaire ou professionnel réussissant les tests de présélection.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

Être apte médicalement, être capable de nager 500 mètres en nage libre en moins de 12 minutes, sans matériel.

DATES DES SESSIONS

SAV1 S01 : du 6 au 8 avril

LIEU DE FORMATION

A déterminer

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'Aptitude Médicale ;
- Attestation de réussite des tests de présélection.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Lieutenant Josselin MYRTHO

FORMATION SAV 2 – NAGEUR SAUVETEUR CÔTIER

OBJECTIF

L'unité de valeur de formation SAV 2 a pour but de faire acquérir aux stagiaires les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de nageur sauveteur côtier.

À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'exercer les activités :

- Équipier à bord ;
- Réalisation d'un sauvetage ;
- Conduite de l'embarcation.

DUREE

5 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Tout sapeur-pompier volontaire ou professionnel titulaire du SAV 1 justifiant de l'aptitude opérationnelle.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

PREREQUIS

- Etre titulaire du SAV 1
- Etre apte médicalement
- Etre inscrit sur la LADAO

DATES DES SESSIONS

SAV 2 S01 : du 5 au 9 juillet

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'Aptitude Médicale ;
- Attestation de réussite SAV 1.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Lieutenant Josselin MYRTHO

FORMATION SEV

OBJECTIF

Cette formation a pour objectif de permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances et gestes de base pour le sauvetage en eaux vives.

À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de :

- Progresser dans le courant ;
- Aborder des obstacles (troncs d'arbres, rochers…) ;
- Sauver une personne emportée par les flots ;
- Mettre cette personne en sécurité sur la rive.

DUREE

3 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Tout sapeur-pompier titulaire du SAV 1 et actif dans la spécialité.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

PREREQUIS

- Etre titulaire du SAV 1
- Etre apte opérationnellement
- Avoir suivi la FMPA SUAP

DATES DES SESSIONS

SEV S01 : du 4 au 6 mai

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'Aptitude Médicale
- Diplôme SAV 1

REFERENT PEDAGOGIQUE

Lieutenant Josselin MYRTHO

FORMATION OPERATEUR DE SALLE OPERATIONNELLE

OBJECTIF

Cette formation a pour objectif de permettre à l'opérateur de Salle Opérationnelle de traiter en temps réel tous les appels d'urgence et/ou d'assurer le suivi opérationnel et administratif des opérations.

A la fin de cette formation, l'agent doit être capable de :

- D'assurer les fonctions d'Opérateur de traitement des Appels d'Urgence (OTAU) ;
- D'assurer les fonctions d'Opérateur de Coordination Opérationnelle (OCO).

DUREE

25 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Les caporaux SPP nouvellement nommés.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

A définir

PREREQUIS

DATES DES SESSIONS

A définir

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'Aptitude Médicale ;
- Arrêté de nomination.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Colonel Hors Classe Dominique FONTAINE

FORMATION ADJOINT CHEF DE SALLE

OBJECTIF

DUREE

25 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

A définir

PREREQUIS

DATES DES SESSIONS

A définir

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'Aptitude Médicale ;
- Arrêté de nomination.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Colonel Hors Classe Dominique FONTAINE

FORMATION CHEF OPERATEUR

OBJECTIF

DUREE

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

A définir

PREREQUIS

DATES DES SESSIONS

A définir

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'Aptitude Médicale ;
- Arrêté de nomination.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Colonel Hors Classe Dominique FONTAINE

FORMATION CHEF DE SALLE OPERATIONNELLE

OBJECTIF

Le chef de salle opérationnelle, assisté le cas échéant d'un adjoint au chef de salle, a pour mission d'assurer la responsabilité et le fonctionnement de la salle opérationnelle durant son activité.

Contenu pédagogique de la formation :

- Encadrer et coordonner l'activité des opérateurs et des chefs opérateurs de salle opérationnelle;
- Superviser et exploiter les systèmes d'information et de communication des salles opérationnelles ;
- Coordonner l'activité opérationnelle de salle ;
- Assurer la remontée de l'information.

DUREE

15 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Les lieutenants de sapeurs- pompiers professionnels titulaires de la formation OSO et du module de compréhension de l'emploi d'opérateur de salle opérationnelle et de ses outils.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

5

PREREQUIS

- Être apte médicalement, être lieutenant de sapeur-pompier professionnel ;
- Etre titulaire de la formation OSO
- Avoir suivi le module de compréhension de l'emploi opérateur de salle opérationnelle et de ses outils.

DATES DES SESSIONS

A définir

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'Aptitude Médicale ;
- Diplôme OSO et module compréhension.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Colonel Hors Classe Dominique FONTAINE

FORMATION DE SALLE CODIS

OBJECTIF

DUREE

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

A définir

PREREQUIS

DATES DES SESSIONS

A définir

LIEU DE FORMATION

A définir

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'Aptitude Médicale ;
- Arrêté de nomination.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Colonel Hors Classe Dominique FONTAINE

FORMATION BUREAUTIQUE – INFORMATIQUE

OBJECTIF

Cette formation a pour objectif de permettre aux agents d'acquérir des compétences leur permettant d'utiliser des outils de la bureautique et des logiciels métier.

Au cours de cette formation, des notions élémentaires concernant les logiciels Word, Excel, PowerPoint seront abordés, selon les besoins des agents. Il est également possible de travailler sur AGENDIS, GEEF.

DUREE

4 jours

TYPE DE FORMATION

Formative

PUBLIC VISE

Tout agent souhaitant développer ses compétences en informatique et bureautique.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

4

PREREQUIS

Etre officier, sous-officier de garde ou PATS.

DATES DES SESSIONS

INFORMATIQUE S1 : 2 au 5 février
INFORMATIQUE S2 : 8 au 11 mars
INFORMATIQUE S3 : 13 au 16 avril
INFORMATIQUE S4 : 25 au 28 mai
INFORMATIQUE S5 : 20 au 23 juillet
INFORMATIQUE S6 : 9 au 12 août
INFORMATIQUE S7 : 21 au 24 sept.
INFORMATIQUE S8 : 19 au 22 octobre
INFORMATIQUE S9 : 2 au 5 novembre
INFORMATIQUE S10 : 23 au 26 nov.

LIEU DE FORMATION

Groupement Formations

DOCUMENTS A FOURNIR

Sans objet.

REFERENT PEDAGOGIQUE

Sergent Cédric SINDRAYE

FORMATION VIOLENCES URBAINES

OBJECTIF

La formation « violences urbaines » a pour objectif de faire acquérir les techniques d'approche d'une situation de violences urbaines, des attitudes à adopter en situation de violences urbaines et Intervenir en situation de violences urbaines.

La formation permet de travailler sur :

- Organisation opérationnelle face à une gestion de crise liée aux violences urbaine ;
- Appliquer les consignes opérationnelles particulières liées aux violences urbaines ;
- Information de la chaine de commandement ;
- Intervention sous la couverture des Forces de l'Ordre.

DUREE

2 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Tout sapeur-pompier professionnel ou volontaire. Sont prioritaires les SP des centres de Saint-André, Saint-Denis, Saint-Louis, Saint-Pierre et Le Port.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

Sans objet

DATES DES SESSIONS

VIOLENCE URB S1 : 26 au 27 octobre
VIOLENCE URB S2 : 28 au 29 octobre

LIEU DE FORMATION

A définir avec le CNFPT

DOCUMENTS A FOURNIR

Certificat d'aptitude médicale

REFERENT PEDAGOGIQUE

Adjudant - chef Alix IGNAS

FORMATION NEGOCIATION EN MODE DEGRADE

OBJECTIF

Cette formation doit permettre à l'agent de se préparer à aborder, en intervention, des situations diverses face à des personnes peu coopératives ou agressives.

Cette formation aborde des notions permettant à l'agent de comprendre une situation « dégradée » pour se mettre en sécurité.
Des éléments sur la psychologie seront présentés ainsi que la méthode opérationnelle à privilégier, les comportements à adopter.

DUREE

2 jours

TYPE DE FORMATION

Certificative

PUBLIC VISE

Tout sapeur-pompier professionnel ou volontaire de chef d'agrès à chef de groupe.

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

- Aptitude opérationnelle :
- Disposer des compétences de chef d'agrès ou chef de groupe.

DATES DES SESSIONS

NEG MODE DEGRADE S1 : 2 au 3 nov.
NEG MODE DEGRADE S2 : 4 au 5 nov.

LIEU DE FORMATION

A définir avec le CNFPT

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat d'aptitude médicale ;
- Diplôme de chef d'agrès ou chef de groupe

REFERENT PEDAGOGIQUE

Adjudant - chef Alix IGNAS

FORMATION LUTTE CONTRE LA RADICALISATION

OBJECTIF

Suite aux événements récents qui se sont déroulés en France, les agents de la fonction publique doivent recevoir une sensibilisation sur le thème de la radicalisation.

Il s'agit d'une formation de sensibilisation mêlant apports théoriques et discussions entre agents.
Des éléments seront apportés pour comprendre ce qu'est la radicalisation, comment elle se manifeste, repérer des signes de radicalisation et que faire.

DUREE

1/2 journée

TYPE DE FORMATION

Informative

PUBLIC VISE

Tout agent du SDIS 974

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

Sans objet

DATES DES SESSIONS

Un planning sera proposé ultérieurement aux chefs de centre.

LIEU DE FORMATION

Les centres de secours

DOCUMENTS A FOURNIR

Sans objet

REFERENT PEDAGOGIQUE

Capitaine Abdoullah VALLY

FORMATION LAÏCITE

OBJECTIF

La circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique précise que les Formations Initiales doivent comprendre un module sur la laïcité.

Cette formation a pour objectif de sensibiliser les agents sur le thème de la laïcité par un apport de connaissances théoriques, des débats et des échanges.

DUREE

½ journée

TYPE DE FORMATION

Informative.

PUBLIC VISE

Tout agent du SDIS 974

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

Sans objet

DATES DES SESSIONS

Un planning sera proposé ultérieurement aux chefs de centre.

LIEU DE FORMATION

Les centres de secours

DOCUMENTS A FOURNIR

Sans objet

REFERENTE PEDAGOGIQUE

Attachée Territoriale Yasmine AUBER

FORMATION PROPOS ET COMPORTEMENTS SEXISTES AU TRAVAIL

OBJECTIF

Depuis le 1er janvier 2019, la loi 2018-771 du 05 septembre 2018 institue .de nouvelles obligations pour les entreprises en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.
Sensibiliser les agents au sexisme qui a fait son entrée dans le monde du travail en 2015.

Contenu :

- Les propos et comportements sexistes au travail
- Les agissements sexistes : Définition
- Les différentes expressions du sexisme ordinaire au travail
- Le harcèlement sexuel et agissements sexistes : quelles différences ;
- Le cadre juridique du sexisme
- Prévenir et réagir

DUREE

1 jour

TYPE DE FORMATION

Informative

PUBLIC VISE

Tout agent du SDIS 974

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

8

PREREQUIS

Sans objet

DATES DES SESSIONS

Un planning sera proposé ultérieurement aux chefs de centre.

LIEU DE FORMATION

Les centres de secours

DOCUMENTS A FOURNIR

Sans objet

REFERENTE PEDAGOGIQUE

Attachée Territoriale Yasmine AUBER

Les Formations de Maintien et de Perfectionnement des Acquis, ou FMPA, font parties des formations de professionnalisation des sapeurs-pompiers professionnels et des formations continues et de perfectionnement des sapeurs-pompiers volontaires.

Elles sont obligatoires pour pouvoir poursuivre l'emploi ou les activités qu'elles concernent.

Elles permettent de s'assurer que les gestes, connaissances et attitudes sont toujours maîtrisées par l'agent.

Elles permettent également de présenter des modifications à apporter dans sa pratique quotidienne.

Les modalités de mise en œuvre et les périodicités sont définies par le SDIS 974.

Le contenu des FMPA est déterminé par les Référents du SDIS 974.

FMPA FORMATEUR SUAP

DUREE

2 jours

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

DATES DES SESSIONS

FOR DE FOR SUAP S01 :
FOR DE FOR SUAP S02 :

LIEU DE FORMATION

CFD

RESPONSABLE

Médecin-chef Patrick LALLEMAND

FMPA GELD

DUREE

2 jours

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

DATES DES SESSIONS

FMPA ELD S01 : 21 et 22 juin

LIEU DE FORMATION

A définir

RESPONSABLE

Capitaine Olivier FONTAINE

FMPA ARI

DUREE

1 jour

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

DATES DES SESSIONS

Du 1er juillet au 24 septembre

LIEU DE FORMATION

CEPARI – CIS Saint Louis

RESPONSABLE

Commandant Gérard MAILLOT

FMPA SUAP

DUREE

1 jour

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

DATES DES SESSIONS

LIEU DE FORMATION

Les centres de secours

RESPONSABLE

Médecin-chef Patrick LALLEMAND

FMPA ACCPRO

DUREE

1 jour

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

A définir

DATES DES SESSIONS

A définir

LIEU DE FORMATION

Les centres de secours

RESPONSABLE

Capitaine Maya de VILLEPOIX

FMPA FORACC

DUREE

2 jours

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

A définir

DATES DES SESSIONS

A définir

LIEU DE FORMATION

Les centres de secours

RESPONSABLE

Capitaine Maya de VILLEPOIX

FMPA FORCO

DUREE

3 jours

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

A définir

DATES DES SESSIONS

A définir

LIEU DE FORMATION

Les centres de secours

RESPONSABLE

Capitaine Maya de VILLEPOIX

FMPA EAP

DUREE

1 jour

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

DATES DES SESSIONS

FMPA EAP S01 : 19 janvier
FMPA EAP S02 : 20 janvier
FMPA EAP S03 : 21 janvier
FMPA EAP S4 : 22 janvier
FMPA EAP S05 : 25 janvier
FMPA EAP S06 : 1er février
FMPA EAP S07 : 2 février
FMPA EAP S08 : 3 février
FMPA EAP S09 : 4 février

LIEU DE FORMATION

CFD

RESPONSABLE

Adjudant Jean-Claude DAMOUR

FMPA ISS

DUREE

2 jours

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

DATES DES SESSIONS

FMPA ISS S01 : 11 et 12 mai

LIEU DE FORMATION

RESPONSABLE

Capitaine Olivier FONTAINE

FMPA IMP

DUREE

3 jours

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

DATES DES SESSIONS

FMPA IMP S01 : 16 au 18 mars
FMPA IMP S02 : 3 au 5 novembre

LIEU DE FORMATION

RESPONSABLE

Capitaine Olivier FONTAINE

FMPA DIH

DUREE

1 jour

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

20

DATES DES SESSIONS

FMPA DIH S01 : 21 juin
FMPA DIH S02 : 22 juin
FMPA DIH S03 : 23 juin
FMPA DIH S04 : 24 juin
FMPA DIH S05 : 25 juin

LIEU DE FORMATION

RESPONSABLE

Lieutenant-Colonel Johnny MORIN

PUBLIC CIBLE

Les agents actifs dans la spécialité DIH ainsi que les infirmiers actifs dans le DIH.

FMPA MSP / ISP aptitude médicale

DUREE

1jour

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

15

DATES DES SESSIONS

FMPA MSP/ISP S01 : 25 mars
FMPA MSP/ISP S02 : 24 juin
FMPA MSP/ISP S03 : 23 septembre
FMPS MSP/ISP S04 :16 décembre

LIEU DE FORMATION

Les centres de secours

RESPONSABLE

Médecin-chef Patrick LALLEMAND

FMPA PISU

DUREE

1jour

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

6

DATES DES SESSIONS

FMPA PISU S01 : 21 janvier
FMPA PISU S02 : 18 février
FMPA PISU S03 : 25 mars
FMPA PISU S04 : 22 avril
FMPA PISU S05 : 26 mai
FMPA PISU S06 : 17 juin
FMPA PISU S07 : 22 juillet
FMPA PISU S08 : 26 août
FMPA PISU S09 : 23 septembre
FMPA PISU S10 : 14 octobre
FMPA PISU S11 : 18 novembre
FMPA PISU S12 : 16 décembre

LIEU DE FORMATION

Les centres de secours

RESPONSABLE

Médecin-chef Patrick LALLEMAND

FMPA OFFICIER SANTE CTA

DUREE

1jour

NOMBRE D'AGENTS PAR SESSION

12

DATES DES SESSIONS

FMPA OFF SANTE CTA S01 : 10 mars
FMPA OFF SANTE CTA S02 : 8 avril

LIEU DE FORMATION

Les centres de secours

RESPONSABLE

Médecin-chef Patrick LALLEMAND

FORMATIONS HORS DEPARTEMENT

Compte-tenu des mesures sanitaires actuellement en vigueur dans l'Hexagone, la plupart des formations ne sont, à l'heure actuelle, pas encore programmées pour 2021.

INTITULE FORMATION	NBRE PLACES	LIEU FORMATION	Dates
FIP Infirmier d'Encadrement	1	ENSOSP	
FIP Cadre de Santé (IRMSOI)	1	ENSOSP	
FIV Pharmacien	1	ENSOSP	
FAE PUI SPP	1	ENSOSP	
DU Module pharmacien	1	ENSOSP	
ATELIER URGENCE SIMURGE - Soutien psychologique des sapeurs-pompiers	1	ENSOSP	?
ATELIER URGENCE SIMURGE - Prise en charge des détresses vitales	1	ENSOSP	?
ATELIER URGENCE SIMURGE AU5 - Prise en charge accouchement inopiné	2	ENSOSP	?
ATELIER URGENCE SIMURGE Emergency Pediatric Care	2	ENSOSP	?
ATELIER URGENCE SIMURGE - Prise en charge urgences pédiatriques	1	ENSOSP	?
FAE CHEFFERIE SANTE	1	ENSOSP	?
FMPA MEDECIN CHEF	1	ENSOSP	?
FI SPV DIU urgence ENSOSP (MSPV / ISPV)	4	ENSOSP	?
DIU 3SM-module santé publique, santé au travail (2021-2022)	12	ENSOSP	?
Formation Initiale SPV module tronc commun sécurité civile - formation déconcentrée	24	ENSOSP	
Formation Chef de Groupement	1	ENSOSP	
Formation Chef de Site	6	ENSOSP	?
Formation d'Adaptation de Capitaine	3	ENSOSP	?
Formation d'intégration de Lieutenant de 1ere Classe	3	ENSOSP	?
Formation d'intégration de Lieutenant de 2e Classe	6	ENSOSP	S01 : 4 janvier au 19 mars S02 : 4 janvier au 26 mars
FMPA DDSIS / DDA	2	ENSOSP	?

INTITULE FORMATION	NBRE PLACES	LIEU FORMATION	Dates
RAD 3	2	ECASC	S01 : du 22 mars au 2 avril S02 : du 18 au 29 octobre
SDE 3	1	ECASC	S01 : du 12 au 23 avril S02 : du 11 au 22 octobre
RCH3	1	ECASC	S01 : du 8 au 26 mars S02 : du 11 au 29 octobre
RCH 4	1	ENSOSP	?
FMPA CYN 3	1	ECASC	S01 : du 5 au 6 octobre
Journées techniques SR	3		
Forum nautique	1	ECASC	Du 14 au 16 décembre
EAP 3	1	ENSOSP	
OFFSIC	1	ECASC	S01 : du 18 au 29 janvier S02 : du 8 au 19 mars S03 : du 4 au 15 octobre S04 : du 15 au 26 nov.
COMSIC	1	ENSOSP	?
RTBDM 2 /3	2	ECASC	S01 : du 25 janvier au 5 février
RCCI INC	2		
RCCI FDF	4		
Prévention module IGH	1	OUDINE	
Prévention module ICPE	4	OUDINE	
Prévention module ISI	1	OUDINE	
Prévention module droit et prévention	1	OUDINE	

Le nombre de place indiqué ci-dessus a été planifié dans le Plan de Formation 2021-2024. Des modifications sont possibles compte-tenu du contexte sanitaire actuel. Par ailleurs, ce sont les établissements organisant la formation qui se chargent de la validation des candidatures proposées.

CALENDRIER

Janvier						Février									
1	V					1	L	FIV DA SUAP GTSO S01		FIV DA SUAP GTNE S01		EAP S01	FMPA EAP S06		
2	S					2	M						FMPA EAP S07	BUREAU TIQUE INFORMA TIQUE S01	
3	D					3	M						FMPA EAP S08		
4	L					4	J						FMPA EAP S09		FMPA FOR de FOR SUAP S01
5	M					5	V								
6	M					6	S								
7	J					7	D								
8	V					8	L	FIV DA SUAP GTSO S01		FIV DA SUAP GTNE S01		MOD ARBITR AGE ET JURY	FORMATION CONTINUE CYN- J2		FMPA FOR SUAP S01
9	S					9	M							COD 2 S01	
10	D					10	M								
11	L	MODULE COMP JSP GTSO	FORMATION CONTINUE CYN- REUNION TRAVAIL			11	J								
12	M					12	V								
13	M					13	S								
14	J					14	D								
15	V					15	L	FIV DA SUAP GTSO S02		FAE CATE S01	FMPA PISU S02	FOR ACC S01			
16	S					16	M								
17	D					17	M								
18	L	MODULE COMP JSP GTSO			FORMATI ON CONTINU E CYN- J1	18	J								
19	M				FMPA EAP S01	19	V								
20	M				FMPA EAP S02	20	S								
21	J		FMPA PISU S01		FMPA EAP S03	21	D								
22	V				FMPA EAP S04	22	L	FIV DA SUAP GTSO S02	FIV DA INC GTSO S01	FAE CATE S01		FOR ACC S0 1	RCH 1 S01		FORMAT ION CONTIN UE CYN- J3
23	S					23	M								
24	D					24	M								
25	L	FIV DA GTSO-SUAP 2ème Semaine 2020			FMPA EAP S05	25	J								COD 1 S01
26	M					26	V							FDF 1 et 2 INTEGRE S01 et S02	
27	M					27	S								
28	J					28	D								
29	V														
30	S														
31	D														

Mars													
1	L	FAA CA 1 EQUIPE DA SUAP GTSO S01	FIV DA INC GTSO S01	FIV DA INC GTNE S01									MISE EN ŒUVRE EN SITUATION OPERATIONNELLE
2	M					Manœuvre intégrée SSSM S01					TEST SAV	ACC PRO S01	
3	M					Manœuvre intégrée SSSM S02			FDF 1 et 2 INTEGRE S01				
4	J					Manœuvre intégrée SSSM S03							
5	V												
6	S												
7	D												
8	L	FIV DA SUAP GTSO S03	FIV DA INC GTSO S01	FIV DA INC GTNE S01				FORMATION CONTINUE CYN-J4	FORMATION CHEF DE CENTRE S01	BUREAUTIQUE INFORMATIQUE S02		SDE 1 S01	
9	M												
10	M					FMPA OF							
11	J												
12	V												
1	S												
1	D												
15	L	FIV DA SUAP GTSO S03		FIV DA INC GTNE	FIV DA SUAP GTNE S02				FORMATION CHEF DE CENTRE S01				
16	M											FMPA IMP 1	
17	M									COD 2 S02			
18	J												
19	V												
2	S												
2	D												
22	L	FAA CATE GTSO S01			FIV DA SUAP GTNE S02				FORMATION CONTINUE CYN- J5			ACC PRO S02	
23	M					FMPA MSP/ISP S01			FOR ACC S02		CON FOR S01		
24	M												
25	J					FMPA PISU S03					CON FOR S02		
26	V												
2	S												
2	D												
29	L	FAA CATE GTSO S01							FOR ACC S02		CON FOR S01 + S02	COD 1 S02	
30	M												
31	M												

Avril													
1	J	FAA CATE GTSO S01	FAA CA 1 EQUIPE DA SUAP GTSO S02							CONFOR SESSION 1	FORACC SESSION 2	COD 1 S02	MISE EN ŒUVRE EN SITUATION OPERATIONNELLE
2	V						Manœuvre intégrée SSSM S04						
3	S						Manœuvre intégrée SSSM S05						
4	D												
5	L												
6	M		FAA CA 1 EQUIPE DA SUAP GTSO S02				Manœuvre intégrée SSSM S06			FOR DE FOR SR		SAV 1 S01	
7	M								FDF 1 et 2 INTEGRE S02				
8	J						FMPA OF SANTE S02				FMPA FOR SUAP S02		
9	V												
10	S												
11	D												
12	L	FIV DA SUAP GTSO S04			FIV DA SUAP GTNE S03				SOUS OFF DE GARDE S01	FOR DE FOR SR	FORMATION CONTINUE CYN- J6		
13	M						FI PISU S01				BUREAUTIQUE INFORMATIQUE S03	COD 2 S03	
14	M												
15	J												
16	V												
17	S												
18	D												
19	L	FIV DA SUAP GTSO S04			FIV DA SUAP GTNE S03				SOUS OFF DE GARDE S02		SDE 1 S02	ACC PRO S03	
20	M												
21	M												
22	J						FMPA PISU S04						
23	V												
24	S												
25	D												
26	L	FAA CA 1 EQUIPE DA SUAP GTSO S03			FIV DA INC GTNE S02	FIV DA PPBE GTNE S01				IMP 2 S01	7FORMATION CONTINUE CYN- J7		
27	M						Manœuvre intégrée SSSM S07						
28	M						Manœuvre intégrée SSSM S08						
29	J						Manœuvre intégrée SSSM S09						
30	V										FDF 1 et 2 INTEGRE S03 et S04		

Mai													
1	S												
2	D												
3	L		FIV DA-INC GTSO S 02	FIV DA INC GTNE S02									SEMINAIRE CHEF DE CENTRE S01
4	M								SEV S01	FDF 1 et 2 INTEGRE S03	IMP 2 S01	COD 2 S04	
5	M												SEMINAIRE CHEF DE CENTRE S02
6	J												
7	V												
8	S												
9	D												
10	L		FIV DA-INC GTSO S 02	FIV DA INC GTNE S02	FAA CA 1 EQUIPE DA PPBE GTNE S01	FAA CA 1 EQUIPE DA SR GTNE S01						FORMATION CONTINUE CYN- J8	
11	M												FMPA ISS
12	M												
13	J												
14	V		FIV DA-INC GTSO S 02										
15	S												
16	D												
17	L		FIV DA-INC GTSO S 02	FAE CE GTNE S01			FI SSSM DIH S01				DIH 1 / 2 / 3		RCH 1 S02
18	M						FI SSSM DIH S02						
19	M						FI SSSM DIH S03					COD 2 S05	
20	J						FI SSSM DIH S04						
21	V						FI SSSM DIH S05		FDF 1 et 2 INTEGRE S03 et S04				
22	S												
23	D												
24	L												
25	M		FIV DA-SR GTSO S 01								BUREAUTIQUE INFORMATIQUE S04	COD 2 S06	
26	M						FMPA PISU S05						ACC PRO S04
27	J												
28	V												
29	S												
30	D												
31	L										FORMATION CONTINUE CYN- J9		ISS 1 S01

MISE EN ŒUVRE EN SITUATION OPERATIONNELLE

Juin

1	M	FAA CA 1 EQUIPE DA SR GTSO S01	FIV DA PPBE GTSO S01							COD 2 S07	FDF 1 et 2 INTEGRE S04	ISS 1 S01
2	M											
3	J											
4	V											
5	S											
6	D											
7	L	FAA CA 1 EQUIPE DA PPBE GTSO S01						RTBDM S01				
8	M					FI PISU S03				FOR ACC S3	FDF 3 ET FDF 4 INTEGRES S01	ACCPRO S05
9	M											
10	J	FAA CA 1 EQUIPE DA PPBE GTSO S02										
11	V											
12	S											
13	D											
14	L	FAA CA 1 EQUIPE DA SR GTSO S02				FORMATION CONTINUE CYN- J10			FDF 3 S01	FOR ACC S3	FDF 3 ET FDF 4 INTEGRES S02	FDF 1 et 2 INTEGRE S05 et S06
15	M											COD 1 S03
16	M											
17	J	FAA CA 1 EQUIPE DA SR GTSO S03				FMPA PISU S06						
18	V											
19	S											
20	D											
21	L	FAA CA 1 EQUIPE DA SR GTSO S03	FAA CE SPV GTSO S01					FDF 4 S01	COD 6 S01	FDF 3 S01	FMPA GELD	FMPA DIH S1
22	M				FI PISU S04							FMPA DIH S2
23	M										COD 2 S08	FMPA DIH S3
24	J					FMPA MSP/ISP S02						FMPA DIH S4
25	V											FMPA DIH S5
26	S											
27	D											
28	L	FAA CA 1 EQUIPE DA LIMEA GTSO S01		FAA CA 1 EQUIPE DA SUAP GTNE S01				FDF 4 S01	FORMATION CONTINUE CYN- J11		COD 2 S09	ISS 1 S02
29	M				Manœuvre intégrée SSSM S10							
30	M				Manœuvre intégrée SSSM S11				FDF 1 et 2 INTEGRE S05 et S06			

MISE EN ŒUVRE EN SITUATION OPERATIONNELLE

Juillet

1	J			FAA CA 1 EQUIPE DA SUAP GTNE S01		Manœuvre intégrée SSSM S12	FDF 4 S01		ISS 1 S02	FMPA ARI
2	V									
3	S									
4	D									
5	L	FAA CE SPV GTSO S02	FIV DA SUAP GTSO S02				SAV 2 S01			
6	M									
7	M							COD 2 S10	FDF 1 et FD2 intégrés S05	
8	J									
9	V									
10	S									
11	D									
12	L		FIV DA SUAP GTSO S5	FIV DA SR GTNE S01				FORMATION CONTINUE CYN- J12		
13	M									
14	M									
15	J	FAA CA 1 EQUIPE PPBE GTSO	FIV DA SUAP GTSO S5	FIV DA SR GTNE S01						
16	V									
17	S									
18	D									
19	L	FAA CE SPV GTSO S03	FIV DA SUAP GTSO S5							
20	M							BUREAUTIQUE INFORMATIQUE S05	ACC PRO S06	
21	M									
22	J			FAA CA 1 EQUIPE DA PPBE GTNE S02		FMPA PISU S07				
23	V									
24	S									
25	D									
26	L	FAA CE SPV GTSO S04			FIV DA GTNE S02			COD 2 S11	FORMATION CONTINUE CYN- J13	
27	M									
28	M		FAA CA 1 EQUIPE DA SR GTSO S04							
29	J			FAA CA 1 EQUIPE DA PPBE GTNE S03						
30	V									
31	S									

Août

1	D									
2	L	FAA CE SPV GTSO S05	FIV DA SUAP GTSO S06		FIV DA SUAP GTNE S04	FAA CA 1 EQUIPE DA SR GTNE S02				
3	M									
4	M									
5	J								FDF 1 et FD2 intégrés S06	
6	V									
7	S									
8	D									
9	L	FIV DA SR GTSO S02	FIV DA SUAP GTSO S06		FIV DA SUAP GTNE S04		FORMATION CONTINUE CYN- J14		BUREAUTIQUE INFORMATIQUE S06	
10	M									
11	M									
12	J									
13	V									
14	S									
15	D									
16	L	FAA CA 1 EQUIPE DA SUAP S04	FAA CE SPV GTSO S06						COD 2 S12	FMPA ARI
17	M						Manœuvre intégrée SSSM S13	ACC PRO S07		
18	M						Manœuvre intégrée SSSM S14			
19	J						Manœuvre intégrée SSSM S15			
20	V									
21	S									
22	D									
23	L	FIV DA INC GTSO S03			FAA CA 1 EQUIPE DA PPBE GTNE S04	FAA CE SPV GTNE S02			FORMATION CONTINUE CYN- J15	
24	M									
25	M								COD 2 S13	
26	J						FMPA PISU S08			
27	V									
28	S									
29	D									
30	L	FIV DA INC GTSO S03			FAA CA 1 EQUIPE DA PPBE GTNE S05					
31	M							FDF 1 et 2 INTEGRES S07 et S08		

MISE EN ŒUVRE EN SITUATION OPERATIONNELLE

Septembre

1	M	FIV DA INC GTSO S03	FIV DA PPBE GTSO S02	FAA CA 1 EQUIPE DA LIMEA GTNE S01								COD 2 S14	MISE EN ŒUVRE EN SITUATION OPERATIONNELLE / FMPA ARI
2	J												
3	V												
4	S												
5	D												
6	L	FIV DA INC GTSO S03	FAA CATE GTSO S02						RCH 2 S01	FORMATION CONTINUE CYN- J16			
7	M									FORACC SESSION 4	ACC PRO S08		
8	M							FDF 1 et FD2 intégrés S07					
9	J												
10	V												
11	S												
12	D												
13	L	FAA CA 1 EQUIPE DA SUAP S05	FAA CATE GTSO S02			Manœuvre intégrée SSSM S16		FOR ACC S0 4	RCH 2 S01	COD 1 S04	COD 2 S15		
14	M					Manœuvre intégrée SSSM S17							
15	M					Manœuvre intégrée SSSM S18							
16	J												
17	V												
18	S												
19	D												
20	L	FAA CE SPV GTSO S07		FIV DA INC GTNE S03	FIV DA PPBE GTNE S02					FORMATION CONTINUE CYN- J17			
21	M					FMPA PISU S09	FMPA MSP/ISP S03				BUREAUTIQUE INFORMATIQUE S07		
22	M												
23	J												
24	V												
25	S												
26	D												
27	L	FIV DA SR GTSO S03	FAA CA1EQUIPE DA LIMEA GTSO S02	FIV DA INC GTNE S03	FIV DA PPBE GTNE S03						prap pour agents positionnés EAP 2		
28	M												
29	M										encadrement jsp pour EAP 2		
30	J												

Octobre

1	V			FIV DA INC GTNE S03						MISE EN ŒUVRE EN SITUATION OPERATIONNELLE
2	S									
3	D									
4	L	FAA CA1EQUIPE DA SR GTSO S05	FIV DA INC GTSO S04	FIV DA INC GTNE S03			FORMATION CONTINUE CYN- J18		EAP 2 S01	
5	M							ACC PRO S09		
6	M			FIV DA PPBE GTNE S04			FDF 1 et FD2 intégrés S08			
7	J									
8	V									
9	S									
10	D									
11	L	FAA CA1EQUIPE DA PPBE GTSO S04	FIV DA INC GTSO S04						EAP 2 S01	
12	M									
13	M							COD 1 S05		
14	J					FMPA PISU S10				
15	V									
16	S									
17	D									
18	L		FIV DA INC GTSO S04	FAA CA 1 EQUIPE DA SUAP GTNE S02	FAA CE SPV GTNE S03				BUREAUTIQUE INFORMATIQUE S08	
19	M	FIV DA SR S04 GTSO				Manœuvre intégrée SSSM S19				
20	M					Manœuvre intégrée SSSM S20				
21	J		FAA CA1EQUIPE DA PPBE GTSO S05			Manœuvre intégrée SSSM S21				
22	V						FDF 1 et 2 INTEGRES S09 et S10			
23	S									
24	D									
25	L	FIV DA INC GTSO S06	FAA CA1EQUIPE DA LIMEA GTSO S03	FIV DA INC GTNE S04				FORMATION CONTINUE CYN- J19		
26	M								VIOLENCE URB. - S1	
27	M							FDF 1 et FD2 intégrés S09		
28	J								VIOLENCE URB. - S2	
29	V									
30	S									
31	D									

Novembre

1	L								
2	M	FIV DA INC GT SO S06	FIV DA SR GTSO S05	FIV DA INC GTNE S04			NEGO MODE DEGRADE - S1	BUREAUTIQUE INFORMATIQUE S09	FMPA IMP
3	M								
4	J						NEGO MODE DEGRADE - S2		
5	V								
6	S								
7	D								
8	L	FIV DA INC GT SO S05		FIV DA INC GTNE S04		CE SPP S01	FORMATION CONTINUE CYN-J20	FDF 1 et FD2 intégrés S10	ACC PRO S10
9	M								
10	M								
11	J								
12	V					CE SPP S01			
13	S								
14	D								
15	L	FIV DA INC GT SO S06	FAA CA1EQUIPE DA LIMEA GTSO S04	FAA CATE S03	FIV DA PPBE GTNE S05	CE SPP S01			
16	M								
17	M								
18	J					CE SPP S02	FMPA PISU S11		
19	V								
20	S								
21	D								
22	L	FIV DA INC GT SO S06	FAA CA1EQUIPE DA SR GTSO S06	FAA CATE S03		CE SPP S02		FORMATION CONTINUE CYN- J21	
23	M							COD 1 S06	BUREAUTIQUE INFORMATIQUE S10
24	M								
25	J								
26	V								
27	S								
28	D								
29	L	FIV DA INC GT SO S06							
30	M								

Décembre

1	M	FAA CA1EQUIPE DA LIMEA GTSO S05			FIV DA PPBE GTNE S06
2	J				
3	V				
4	S				
5	D				
6	L	FAA CE SPV GTSO S08			
7	M				
8	M				
9	J				
10	V				
11	S				
12	D				
13	L				
14	M				
15	M				
16	J		FMPA MSP/ISP S04	FMPA PISU S12	
17	V				
18	S				
19	D				
20	L				
21	M				
22	M				
23	J				
24	V				
25	S				
26	D				
27	L				
28	M				
29	M				
30	J				
31	V				

SDIS 974

Service Départemental d'Incendie et de Secours de La Réunion

CE CATALOGUE DE FORMATION A ÉTÉ RÉALISÉ
PAR LE GROUPEMENT FORMATIONS